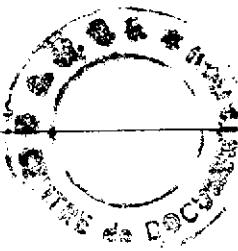


11461

DDC(SW).S5



SYNTHESE DU
SEMINAIRE REGIONAL SUR LA DESERTIFICATION
AU SAHEL
Nouakchott, 29 octobre - 4 novembre 1984

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
AU SAHEL
par R.M. Rochette

Le Séminaire a pu être réalisé et ce document établi grâce aux financements de la Fondation Allemande pour le Développement International et du Programme Allemand pour le Sahel

Club du Sahel
OCDE - OECD
2 rue André Pascal
75775 PARIS CEDEX 16

CILSS
B.P. 7049
Ouagadougou
BURKINA FASO

27697
Copyright OCDE, 1985

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|---|------|
| 0. INTRODUCTION | |
| 0.1 Note de Monsieur BRAH MAHAMANE, Secrétaire Exécutif du CILSS | 3 |
| 0.2 Note de Madame Anne de LATTRE, Directeur du Secrétariat du Club du Sahel | 5 |
| 0.3 Note de Monsieur GUNTHER WINCKLER, Directeur du Programme Allemand pour le Sahel | 7 |
| 0.4 REMERCIEMENTS | 9 |
| 0.5 AVERTISSEMENT | 11 |
| 0.6 SEMINAIRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : RESOLUTION FINALE | 13 |
| 0.6.1 Préambule | 13 |
| 0.6.2 Stratégie | 14 |
| 0.6.3 Orientation | 17 |
| 0.6.4 Coopération | 19 |
| 1. ELEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION | 21 |
| 1.1 PRESENTATION DES COMMUNICATIONS NATIONALES | 23 |
| 1.1.1 Burkina Faso | 23 |
| 1.1.2 Gambie | 24 |
| 1.1.3 Mali | 25 |
| 1.1.4 Mauritanie | 26 |
| 1.1.5 Niger | 28 |
| 1.1.6 Sénégal | 29 |
| 1.1.7 Tchad | 30 |
| 1.2 COMMUNICATIONS DES ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX | 32 |
| 1.2.1 Compte rendu de la Conférence Ministérielle de Dakar | 32 |
| 1.2.2 Approche écologie forestière : synthèse des analyses nationales | 34 |
| 1.2.3 Vers une approche globale de la lutte contre la déser- tification | 38 |
| 1.2.4 Eléments pour une stratégie de lutte contre la déser- tification proposés par le Comité Directeur Ecologie- Forêts du CILSS | 46 |
| 2. STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION | 51 |
| 2.0 INTRODUCTION | 53 |
| 2.1 L'ENGAGEMENT TOTAL ET VOLONTAIRE DES POPULATIONS | 54 |
| 2.1.1 Justification | 54 |
| 2.1.2 Participation ? Mobilisation ? Engagement ? | 54 |

| | |
|--|----|
| 2.1.3 L'organisation des populations est une condition de leur engagement total et volontaire | 55 |
| 2.1.4 Organiser des groupes homogènes | 56 |
| 2.1.5 Répondre aux besoins immédiats et fondamentaux | 57 |
| 2.1.6 L'état, ses services et ses agents assistent les populations dans leur engagement total et volontaire | 58 |
| 2.2 APPROCHE GLOBALE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION | 59 |
| 2.2.1 Justification | 59 |
| 2.2.2 L'approche globale | 60 |
| 2.2.3 Elaborer et utiliser les outils de l'aménagement du territoire | 60 |
| 2.2.4 Capacité d'accueil et politique démographique | 61 |
| 2.2.5 Une planification souple, évolutive, utilisant des hypothèses basses | 63 |
| 2.3 UN ROLE NOUVEAU DE L'ETAT, DE SES INSTITUTIONS, DE SES SERVICES ET AGENTS DE DEVELOPPEMENT | 64 |
| 2.3.1 Justification | 64 |
| 2.3.2 Le rôle de l'état et de ses services | 65 |
| 2.3.3 Appuis législatifs | 66 |
| 2.3.4 Orienter la recherche vers la lutte contre la désertification | 66 |
| 2.3.5 Former à la lutte contre la désertification et à l'approche globale | 67 |
| 2.3.6 Le suivi-évaluation est un outil indispensable dans la lutte contre la désertification | 67 |
| 2.4 RENFORCER LA CONCERTATION ET LA COOPERATION REGIONALES ET INTERNATIONALES | 68 |
| 2.4.1 Le CILSS est l'organisation régionale appropriée pour la lutte contre la désertification | 68 |
| 2.4.2 Renforcer et réorienter l'aide internationale | 69 |
| 2.4.3 Améliorer le transfert des compétences autant que celui des technologies ? | 69 |
| 2.4.4 Améliorer la concertation et la coordination : organiser des réunions nationales de progrès | 70 |
| 2.4.5 Adapter les modalités et la programmation du financement aux programmes de lutte contre la désertification | 70 |
| <u>CONCLUSIONS</u> | 73 |
| <u>ANNEXE 1</u> : Bibliographie | 77 |
| <u>ANNEXE 2</u> : Calendrier et ordre du jour du Séminaire | 81 |
| <u>ANNEXE 3</u> : Liste des participants | 83 |

O - I N T R O D U C T I O N

0.1 Note de Monsieur BRAH MAHAMANE, Secrétaire Exécutif du CILSS

"Les faits penètrent dans le monde où vivent nos croyances, ils n'ont pas fait naître celles-ci, ils ne les détruisent pas, ils peuvent leur infliger les plus constants démentis".

Marcel Proust.

Cette affirmation de Marcel Proust reste d'actualité pour l'évolution des idées et la compréhension du phénomène de la désertification au Sahel.

En septembre 1973, date de création du CILSS, la sécheresse des années 1968-1973 était perçue comme un phénomène cyclique, voire conjoncturel. La désertification en tant que rupture entre productivité des systèmes de production et besoins croissants des hommes et des animaux, n'était pas appréhendée sous sa vraie dimension et sa complexité actuelle.

C'est tout récemment, que l'on a perçu l'importance de la lutte pour l'instauration d'un équilibre socio-écologique. On a compris également que cette lutte est intimement liée au combat pour la matérialisation de l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire.

Onze ans après sa création, le CILSS se devait d'exploiter, d'ordonner et de rationaliser toutes les idées recueillies grâce à des bilans-programmes sectoriels sur l'écologie et les forêts établis pour chacun des pays du CILSS, à des rencontres nationales et régionales, aux réflexions d'un comité restreint sur l'épineux problème de la désertification au Sahel.

Le séminaire de Nouakchott a répondu à cet objectif, grâce à la formulation d'une stratégie dont les options devront orienter les programmes et les projets futurs.

Le colloque de Nouakchott a été une réussite pour plusieurs raisons.

D'abord, par la composition des délégations nationales qui couvraient les trois sous-secteurs de l'encadrement du monde rural : Agriculture - Elevage - Eaux et Forêts. La pleine participation des responsables sahéliens (Directeurs de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts) a contribué à faire un pas qualitatif vers une approche globale et intégrée, pour la conception et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification au Sahel.

Un autre acquis de Nouakchott a été que le CILSS a tenu le pari d'élaborer une stratégie sahélienne de lutte contre la désertification, six mois après la Conférence Ministérielle de Dakar.

L'axe principal de cette stratégie est la valorisation de la dimension humaine dans la mise en œuvre de nos futures actions.

Cette dimension se conçoit à trois niveaux qui n'ont pas échappé au séminaristes "

- L'engagement volontaire des populations ;
- La nécessité de lier la lutte contre la désertification à la satisfaction des besoins fondamentaux des hommes ;
- L'interdépendance des activités sur le terrain d'où l'importance de l'aménagement du territoire.

Il reste entendu que l'Etat et ses Institutions doivent apporter leur concours, d'abord en s'adaptant à cette approche et ensuite en organisant les populations pour les appuyer techniquement et matériellement.

Il revient à nos pays de s'engager franchement pour que solidairement et chacun avec les outils à sa disposition, nous puissions ensemble mettre en valeur nos immenses potentialités pour un devenir du Sahel à la mesure de nos espoirs.

Le CILSS, pour sa part, orientera ses actions conformément aux résolutions prises à Nouakchott.

Nous avons voulu faire de la rencontre de Nouakchott un grand succès, un succès à la hauteur de la confiance placée en nous.

Ce pari, nous l'avons gagné. Gagner le pari de Nouakchott est une chose - mais maintenir l'esprit de Nouakchott est un autre combat, et je demeure convaincu que l'esprit de Nouakchott sera maintenu.

Il sera maintenu grâce à la volonté des Etats.

Il sera maintenu grâce à l'engagement des cadres sahéliens.

Il sera maintenu grâce à la participation consciente de nos populations.

Il sera maintenu grâce au soutien de nos partenaires de la Communauté Internationale.

Ouagadougou, le 22 janvier 1985

Le Secrétaire Exécutif

BRAH Mahamane

0.2 Note de Madame Anne de LATTRE, Directeur du Secrétariat du Club du Sahel

Dès 1976, les Secrétariats du CILSS et du Club ont compris qu'ils devraient faire de la lutte contre la désertification dans le Sahel, l'une de leurs priorités.

Ils ont joué un rôle important pour inciter les Etats Sahéliens et les agences de coopération à investir dans ce domaine. Les programmes de reboisement, inexistant en 1976, ont augmenté progressivement. Ils représentent aujourd'hui environ 1.5 % de l'aide publique au développement. Entre 1976 et 1984, près de \$ 200 millions d'aide extérieure ont été consacrés aux plantations villageoises et industrielles, à la protection de la forêt naturelle, aux économies d'énergie et à d'autres formes de protection de l'équilibre écologique.

Peu de ces programmes ont réussi au sens strict de ce verbe, mais il faut observer qu'ils ont été entrepris par des pionniers, souvent insuffisamment instruits des conditions socio-écologiques dans les zones arides, et que ces programmes ont permis, malgré les difficultés rencontrées, d'être des expériences en vraie grandeur et de mieux comprendre la nature et les hommes du Sahel.

Aujourd'hui, nous avons accumulé des connaissances dont hier nous étions dépourvus. Il nous appartient d'en tirer parti pour renverser les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement. Le séminaire régional sur la désertification de Nouakchott est une étape sur ce chemin.

Anne de LATTRE
Directeur du Secrétariat
du Club du Sahel

0.3 Note de Monsieur GUNTHER WINCKLER, Directeur du Programme Allemand pour le Sahel

Pendant la dernière décennie, nous avons vécu une alarmante destruction des écosystèmes dans tous les pays sahéliens. Le rapport entre les différents éléments de ce processus de destruction n'est pas toujours apparu clairement et ce n'est qu'après des années d'observation et d'analyse que l'on a pu plus précisément apprécier l'ampleur et la complexité du phénomène de la désertification.

Tant que nous percevons isolément les différentes facettes d'un phénomène sans comprendre leur signification profonde et leur rapport entre elles, nous sommes incapables d'élaborer des réponses cohérentes et现实的 à ce défi spectaculaire.

C'est au séminaire de Nouakchott qu'on peut attribuer le mérite d'avoir donné une réponse cohérente et une base solide au CILSS et à ses pays membres pour des actions concrètes de lutte contre la désertification. Cela m'encourage à parler d'un "nouvel esprit de Nouakchott".

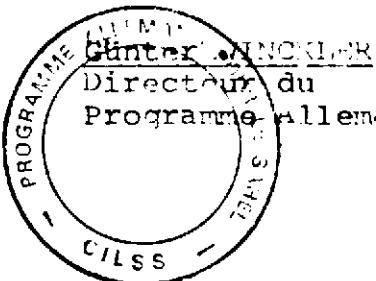
Pour le Programme Allemand pour le Sahel, ce séminaire, réalisé avec le concours de la Fondation Allemande pour le Développement International, était une heureuse initiative, d'autant plus que ses conclusions et recommandations correspondent parfaitement à toutes les idées pour lesquelles le Programme Allemand pour le Sahel a lutté depuis le début de son existence :

- participation de la population concernée
- approche globale
- meilleure planification et concertation des interventions

Heureusement, la formulation de la stratégie de Nouakchott coïncide avec le début de la deuxième phase du Programme Allemand pour le Sahel. Cela lui permettra de joindre ses modestes forces à celles du CILSS pour la réalisation des recommandations de Nouakchott dans les années à venir.

Les philosophes disent qu'au cœur de la destruction, la vie et la naissance sont toujours présentes. Si c'est vrai, l'espoir d'arriver, dans un relativement proche avenir, à des écosystèmes et des civilisations plus équilibrées est justifié, même si les prochaines années risquent d'être tempétueuses et pleines de difficultés.

Ouagadougou, le 22 janvier 1985



0.4 REMERCIEMENTS

- 0.4.1 Les participants au Séminaire Régional sur la Désertification remercient la Fondation Allemande pour le Développement International et le Programme Allemand pour le Sahel pour leur aide combien appréciable à la tenue du présent séminaire.

Nouakchott, le 4 novembre 1984

LE SEMINAIRE

- 0.4.2 Les participants au séminaire Régional sur la Désertification remercient le Peuple Mauritanien, le Comité Militaire de Salut National, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et son Excellence le Lieutenant-Colonel Mohamed Khouna OULD HAIDALLA, Président du C.M.S.N. et Chef de l'Etat, pour la bonne organisation du Séminaire et l'accueil combien chaleureux et fraternel réservé aux participants.

Nouakchott, le 4 novembre 1984

LE SEMINAIRE

0.5 AVERTISSEMENT

Le Séminaire Régional sur La Désertification s'est tenu dans une période de crise créée par la seconde année d'une nouvelle sécheresse aigüe.

Dès la fin du Séminaire, les hauts cadres nationaux réunis à Nouakchott ont été repris par leurs obligations nationales ; ils n'ont donc pas pu participer comme souhaité au compte-rendu du Séminaire.

Par ailleurs, le CILSS achevant de préparer sa nouvelle "stratégie de lutte contre la désertification et de développement dans les Pays du Sahel", il était urgent de lui soumettre les résultats des travaux de Nouakchott.(1)

C'est pourquoi, la présente synthèse est un rapport plutôt qu'un compte-rendu. En l'absence d'un enregistrement des débats, il a été décidé de réduire les risques d'erreur en supprimant toute référence aux interventions personnelles, sauf pour la présentation des rapports. De même, les débats sont résumés sous la forme thématique qui est celle des conclusions de la résolution finale.

Nous souhaitons que le souci de clarté n'ait pas nui à celui d'objectivité et que chacun trouvera ici une fidèle synthèse des travaux du Séminaire de Nouakchott.

Ouagadougou - Paris
Décembre 1984

R. ROCHETTE

(1) Propositions pour une strategie revisee en 1984 de lutte contre la secheresse et de developpement dans le Sahel, D(84)251 Prov., November 1984

0.6 SÉMINAIRE RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION : RÉSOLUTION FINALE

0.6.1 PRÉAMBULE

0.6.1.1 Le séminaire régional sur la Désertification convoqué par le Secrétariat Exécutif du CILSS, s'est tenu du 29 octobre au 4 novembre 1984 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie).

Premier du genre à regrouper les représentants des différents secteurs du Développement Rural (Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts), le séminaire a été bien accueilli par les Etats membres qui ont répondu par une participation de haut niveau.

0.6.1.2 Devant l'aggravation et l'extension des processus de désertification, devant la complexité des problèmes posés et, surtout, devant les difficultés nouvelles qui surgissent, il est apparu nécessaire de bâtir une nouvelle stratégie sahélienne de lutte contre la Désertification.

En effet, la région continue de traverser une période de pluviométrie irrégulière et déficitaire contribuant à intensifier les phénomènes de façon inquiétante.

Les résultats des projets ont prouvé que l'approche sectorielle ne peut permettre de lutter efficacement contre ce fléau.

Aux facteurs déterminants qui ont conduit à définir les stratégies précédentes, s'en sont ajoutés d'autres sans lesquels la lutte devient illusoire ; il s'agit de :

- l'engagement volontaire des populations pour les actions de lutte contre la désertification ;
- la complexité de l'approche de lutte qui doit être intégrale ;
- la nécessité de coordination des stratégies et politiques des donateurs.

Enfin, la ferme volonté politique de nos Etats de lutter solidairement contre ce fléau, afin d'en inverser les tendances persistantes et pernicieuses, s'est concrétisée d'abord par la Déclaration de Niamey et ensuite par la tenue à Dakar de la Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la Désertification dans les pays du CILSS, de la CEDEAO, du Maghreb, en Egypte et au Soudan ; elle devra être traduite en actions concrètes à travers une stratégie bien définie.

0.6.1.3 Le Séminaire a réuni les délégations du Burkina Faso, de Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad.

Ont été invités et ont participé au séminaire :

- les délégations du Canada, de la France, de l'Allemagne Fédérale, des Pays-Bas ;
- les délégations d'organisations d'aide et de coopération : Programme allemand pour le Sahel/CILSS (PAS/C), GTZ, DSE, USAID, Banque Mondiale, FED, Club du Sahel ;
- des institutions et organismes spécialisés des Nations-Unies : PNUD, FAO, UNSO ;
- des organisations non-gouvernementales : CATHWELL, Fédération Luthérienne Mondiale, Croissant Rouge Mauritanien ;
- les représentants des organisations régionales : CILSS (Secrétariat Exécutif, Centre Agrhyemet, Institut du Sahel), CEAO.

0.6.1.4 Après analyse :

- des résultats de la Conférence Ministérielle de Dakar ;
- du compte-rendu de la réunion restreinte du Comité directeur Ecologie-Forêt CILSS/CLUB DU SAHEL de juin 1984 à Paris ;
- de la synthèse des bilans-programmes du Secteur forestier ;
- du rapport de la Banque Mondiale sur la Désertification dans les zones du Sahel et soudano-sahélienne ;

et après audition des rapports nationaux et des communications des bailleurs de fonds, le séminaire a approfondi en travaux de commission la réflexion sur les thèmes suivants :
- STRATEGIE
- ORIENTATION
- COOPERATION.

0.6.1.5 Le séminaire a ensuite examiné et adopté les rapports des commissions.

0.6.1.6 Enfin, le séminaire a approuvé les grands principes de la nouvelle stratégie de lutte contre la désertification au Sahel, énoncés dans la présente résolution.

0.6.2 STRATEGIE

0.6.2.1 L'expérience vécue depuis 1973 montre que les stratégies de développement mises en oeuvre ont donné des résultats sectoriellement inégaux et globalement insuffisants. La sécheresse a été prise en compte comme un facteur contrariant mais la désertification n'a pas été traitée comme un handicap fondamental au développement du Sahel.

Les inadaptations suivantes ont été constatées :

- l'engagement des populations est resté épisodique et sectoriel ;
- les actions sont restées sectorielles, sans réellement s'intégrer aux systèmes de production ;
- ces actions ont été développées dans le cadre de projets et d'ensembles territoriaux ne concordant pas avec les unités géographiques des écosystèmes dans lesquelles s'exercent les systèmes de production des populations ;
- les options et incitations institutionnelles ont été conditionnées par les inadaptations précédentes, tant au niveau sous-régional et régional qu'au niveau national ;
- de même, la recherche, la formation et le suivi ont servi à apporter des réponses ponctuelles aux problèmes urgents plutôt qu'à fournir les éléments d'une réponse globale aux problèmes de développement.

Partant de ce constat, le séminaire propose une stratégie visant à atteindre de nouveaux équilibres socio-écologiques fondés sur les objectifs suivants :

- 1^o la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et, en particulier, l'autosuffisance alimentaire ;
- 2^o la préservation du capital foncier et écologique et la réhabilitation de son potentiel productif.

La stratégie proposée comporte six options fondamentales :

1. participation des populations ;
2. approche globale ;
3. aménagement du territoire et planification ;
4. appuis institutionnels et des services ;
5. recherche, formation et suivi ;
6. coordination et renforcement des aides.

0.6.2.2 L'engagement total et volontaire des populations est l'axe central de la lutte contre la désertification.

- Présentes partout avec leurs systèmes de production, les populations sont les premières à vivre et à affronter la dynamique générale et les formes diversifiées de la désertification.
- Les formes opérationnelles (organisations) de cette participation dépendent des structures ou institutions déjà existantes ou en cours de développement et des options de chaque Etat. Ces organisations auront pour points communs :
 - . d'entraîner les individus et les collectivités dans la lutte contre la désertification dans leurs champs, leurs terroirs, leurs pâturages, leurs bois et leurs lieux de pêche ;
 - . et de susciter les initiatives et gérer elles-mêmes leurs actions.

- L'engagement sera volontaire et massif aux conditions suivantes :
 - les actions devront répondre aux besoins immédiats des populations en même temps que lutter contre la désertification ;
 - la jouissance des fruits immédiats ou futurs des actions sera garantie aux individus ou collectivités qui les conduisent ;
 - les actions seront conduites par des groupes homogènes, rendus solidaires par leur communauté d'intérêts vis-à-vis de leur environnement et, dans toute la mesure du possible, par l'autofinancement ;
 - l'Etat et ses services apporteront un appui technique, institutionnel, financier et politique permanent et soutenu (cf. point 2.5.).
- 0.6.2.3 L'approche globale est la méthode générale de lutte contre la désertification.
 - Elle se justifie parce que la désertification, comme chaque système de production existant, porte sur tous les éléments de l'environnement.
 - L'approche globale est multi-sectorielle et vise conjointement la production (satisfaction des besoins) et l'environnement (lutte contre la désertification).
 - L'approche globale se réalise à deux niveaux :
 - celui des organisations des populations ;
 - et celui des services et institutions dont les interventions doivent être coordonnées (cf. point 4.).
- 0.6.2.4 La lutte contre la désertification et pour le développement s'exerce dans le cadre des principes de l'aménagement du territoire et de la planification.
 - Le Sahel est constitué d'unités géographiques caractérisées par leurs écosystèmes, leurs systèmes de production et leurs populations (densité, répartition, croissance). Les études d'aménagement cartographient chacun de ces éléments et les mettent en rapport en vue de déterminer les équilibres socio-écologiques à atteindre.
 - La planification prend en compte le fait que les actions des populations constituent la base de la lutte contre la désertification ; elle est souple, évolutive et s'appuie sur un système de financement par programme ; pour faciliter l'accès des actions à leur propre autonomie, elle retient l'hypothèse basse dans ses prévisions de résultats ; enfin, la planification et l'aménagement du territoire apportent des solutions spécifiques aux zones péri-urbaines.

0.6.2.5 Appuis institutionnels nationaux, sous-régionaux et régionaux.

- Ces appuis seront précisés au point 3 ; ils obéissent aux axes stratégiques suivants :
 - . l'Etat et ses services encouragent et assistent les populations dans leurs actions et conduisent pour leur parties actions nationales nécessaires ;
 - . l'organisation régionale appropriée pour la lutte contre la désertification est le CILSS ;
- L'engagement des populations sera renforcé :
 - 1° par une législation foncière tenant compte des conditions locales et de la nécessité de garantir aux individus et aux collectivités le fruit de leur lutte ;
 - 2° par l'élaboration, en concertation avec les populations, de codes forestier, pastoral, du défrichement et des pêches pouvant être réunis en un code rural.

0.6.2.6 La recherche, la formation et le suivi doivent répondre aux besoins de l'approche globale et de la méthode pratique de l'aménagement du territoire et de la planification souple.

- En matière de recherche, trois axes fondamentaux guideront les actions :
 - . améliorer l'information technique et scientifique sur les travaux passés, présents et à venir ;
 - . développer une recherche fondamentale pour obtenir du matériel végétal et animal plus performant et mieux adapté à la sécheresse ;
 - . intensifier et élargir les études sur la désertification et sur les méthodes appropriées de lutte.
- Le suivi-évaluation, associant les populations engagées dans l'action, est l'outil indispensable aux niveaux local, national et régional pour adapter les programmes et les moyens à l'évolution de la lutte contre la désertification.

0.6.2.7 L'organisation au niveau national de discussions associant les représentants des populations, des services de l'Etat et des aides internationales et O.N.G. faciliterait la mise en oeuvre de la présente stratégie.

0.6.3 ORIENTATION

0.6.3.1 La nouvelle stratégie appelle une restructuration et une redéfinition du rôle des institutions nationales, sous-régionales et régionales, ceci dans le but de leur permettre de jouer un rôle plus efficient dans la lutte contre la désertification et pour l'autosuffisance alimentaire.

0.6.3.2 Pour une application effective de la nouvelle politique tracée sur le plan national, les institutions politiques et administratives, les autorités traditionnelles, coutumières

ou religieuses, les organisations populaires de masse, les associations socio-professionnelles et les associations bénévoles doivent adopter les stratégies et les politiques adéquates, coordonner les actions sur le terrain, informer, former, animer, dynamiser et "rendre foi" aux populations pour toutes les actions de lutte contre la désertification.

La participation des populations à la conception, à l'exécution et au suivi des actions de lutte devra être assurée. La sécurisation des populations en organisant les structures paysannes pour la satisfaction de leurs besoins immédiats (eau, aliments, terres de culture) sera un gage du succès des opérations à mener.

Toutes les actions définies sur le plan national devront être appuyées par nos structures sous-régionales et régionales. A cet effet, le séminaire a noté l'existence de nombreuses organisations concernées par le problème de la désertification, telles l'OMVS, la CEAO, la CEDEAO, le CILSS le LIPTAKO-GOURMA, etc...

En conséquence, le séminaire, tout en réaffirmant le rôle déterminant du CILSS conformément au mandat reçu des Etats membres dans le domaine de la lutte contre la désertification, estime qu'une clarification est nécessaire pour éviter les doubles emplois et les éventuels antagonismes.

0.6.3.3 L'harmonisation des stratégies et des politiques de lutte contre la désertification devra être poursuivie, de même qu'une mise en commun des études techniques est nécessaire.

0.6.3.4 Le séminaire a insisté sur la nécessité de redynamiser les structures de recherche et de formation et d'élargir leurs options afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays du Sahel en matière de recherche sur le phénomène de la désertification.

Pour cette recherche, il est nécessaire de renforcer d'abord les institutions de recherche et de formation aux niveaux national et régional qui existent actuellement.

0.6.3.5 La Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du CILSS, de la CEDEAO, du Maghreb, en Egypte et au Soudan, tenue à Dakar du 25 au 27 juillet 1984, a préconisé la promotion des échanges entre les pays du Maghreb, du Sahel et de la zone forestière.

A cet effet, le séminaire encourage le CILSS à promouvoir les échanges préconisés.

0.6.4 COOPÉRATION

- 0.6.4.1 Malgré son accroissement, l'aide internationale au Sahel pour la lutte contre la désertification est restée très inférieure aux besoins : elle a concerné 2 % de l'aide publique totale. Elle s'est exercée par secteurs et a porté autant sur les études que sur l'action. Elle reste caractérisée par une insuffisante cohérence entre les aides et les programmes nationaux.
- 0.6.4.2 La coopération internationale doit viser aussi bien le transfert des compétences que le transfert technologique.
- L'assistance technique doit aider à la promotion des cadres et techniciens sahéliens, favoriser le recrutement d'assistants des pays du Sud et fournir des assistants techniques dont la compétence et l'expérience sont strictement conformes aux besoins.
 - Les équipements fournis par l'aide internationale doivent être adaptés aux conditions locales d'utilisation et de maintenance.
 - Les échanges de documentation et d'informations doivent être intensifiés et systématisés entre cadres et centres de recherche étrangers et cadres et centres sahéliens.
- 0.6.4.3 La coopération internationale doit s'adapter aux besoins et contraintes de la lutte contre la désertification en matière institutionnelle et financière.
- La coopération internationale se définit au niveau de chaque Etat et de chaque organisation sous-régionale et régionale. Les aides internationales et les organisations non-gouvernementales (ONG) doivent répondre aux exigences de la stratégie de lutte contre la désertification par une meilleure cohérence et par une coordination plus systématique de leurs interventions.
 - Le financement par programme doit se substituer au financement par projets. En conséquence, les agences d'aide doivent s'engager sur des programmes indicatifs à long terme (10-20 ans) dont les Etats négocieront le financement des actions par étapes successives.
- Le financement des programmes se fera par "contrat" sécurisant la programmation financière des aides et des états et garantissant la poursuite des actions jusqu'à ce qu'elles parviennent à l'autonomie. Les Agences de coopération doivent aider les Etats à former leurs cadres techniques à la gestion des programmes et actions qu'elles soutiennent. Il serait souhaitable qu'elles adaptent les procédures de financement et de gestion pour les rendre plus accessibles.
- Compte tenu des effets dramatiques et limitants de la désertification, le financement des actions de lutte contre la désertification proprement dite devra se faire par subvention et traitera le problème des charges récurrentes dans le but de garantir l'accès des opérations à l'autonomie.

1. PREMIERE PARTIE

ELEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE LUTTE

CONTRE LA DESERTIFICATION

1.1 PRESENTATION DES COMMUNICATIONS NATIONALES

1.1.1 BURKINA FASO

La désertification menace plus de la moitié des 274 000 km² du BURKINA FASO. Lutter contre elle implique une stratégie intégrée au plan de développement économique et social. Cette stratégie doit être conçue comme révisable à tout moment en fonction de l'impact des actions entreprises.

55 % de la superficie du pays sont en culture ou en pâturage pour répondre aux besoins de 6,6 millions d'habitants dont 93 % sont des ruraux. La population se concentre dans les zones sahélienne et sahélo-soudanienne où la densité peut dépasser 60 h/km². Des mouvements migratoires majeurs, intérieurs et extérieurs, engendrent des déséquilibres écologiques, notamment dans les zones de colonisation récente.

Pour le Burkina Faso, la désertification résulte de la sécheresse et de la très forte pression humaine sur le milieu ; déforestation, défrichement pour la culture extensive, surpâturage et feux de brousse engendrent une forte érosion éolienne et hydrique.

Analysant les actions passées, le rapport note :

- que la mobilisation des ressources en eau a visé essentiellement à satisfaire les besoins des populations rurales et urbaines et encore trop peu ceux de la production agricole ;
- que les opérations sectorielles engagées n'ont pas eu la dimension nécessaire et les résultats attendus (en particulier pour les travaux de CES - DRS, pour l'aménagement intégré des Vallées des Volta, pour les plantations forestières industrielles, etc...) ;
- enfin, que les nombreux organismes de recherche existants ont des programmes de caractère sectoriel et fragmentaire ; le rapport souligne l'intérêt de la création d'un Institut Burkinabé de l'Energie.

L'approche stratégique retenue par le Burkina Faso porte sur trois plans :

1. Au plan sectoriel :

- mobiliser les ressources en eau pour la consommation humaine et animale et pour la production agricole (puits, forages, barrages en terre, aménagements de bas fonds et périmètres irrigués) ;
- intensifier la production agricole (productivité), sauvegarder les sols (CES - DRS), développer les opérations d'aménagement intégré (dans les vallées des Volta) ;
- sauvegarder et améliorer le patrimoine forestier, en particulier par la réduction de la consommation (foyers améliorés) et par le développement des plantations villageoises (en n'oubliant pas que

l'arbre a des fonctions écologiques et que le gibier fait partie des ressources naturelles à exploiter rationnellement) ;

- . sauvegarder et accroître la production des zones pastorales, y compris par l'augmentation des ressources pastorales et fourragères : pour cela, "il est nécessaire de s'orienter de plus en plus vers la mise en place de projets intégrés portant sur les différents aspects qui concourent à l'amélioration des systèmes de production et à la préservation du potentiel de production du milieu".

2. Au plan des moyens, le rapport met l'accent sur :

- . la formation des agents de développement (à la polyvalence et à la lutte contre la désertification) ;
- . la recherche, en particulier, de solutions concrètes aux problèmes d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles (solutions prenant en compte les aspects socio-économiques) ;
- . la sensibilisation et la vulgarisation ;
- . l'appui institutionnel en particulier par la création à un haut niveau d'une "structure intersectorielle" comportant un organe de suivi-évaluation et par l'établissement d'un code rural.

3. Au plan du C.I.L.S.S., le rapport du Burkina Faso souhaite :

- . un appui pour la cartographie des zones sensibles en vue d'un aménagement de l'espace régional agro-sylvo-pastoral (avec le concours de la télédétection) ;
- . un appui pour orienter la recherche vers les besoins des pays du CILSS et pour le traitement et la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- . la définition d'une politique régionale commune en matière d'entrants pour accélérer l'intensification de l'agriculture.

1.1.2 GAMBIE

La Gambie a une densité moyenne de 67 h/km². Elle est relativement bien arrosée (900 à 1 400 mm/an) mais elle connaît des phénomènes de désertification.

En effet, l'agriculture et l'élevage, piliers de son économie, restent extensifs et l'accroissement démographique entraîne des défrichements et des déforestations qui favorisent l'érosion des sols et leur appauvrissement. En outre, le système foncier traditionnel n'incite pas le paysan à protéger sa terre et les bas revenus ne permettent pas aux producteurs d'investir dans la terre ou dans la foresterie.

Les priorités stratégiques retenues par la Gambie sont les suivantes :

- la formation des populations au respect des formations végétales naturelles ;
- une politique de répartition et d'affectation fonctionnelles des terres ;
- la recherche d'espèces forestières mieux adaptées aux besoins du reboisement ;
- le développement de l'agroforesterie ;
- une gestion plus efficace des formations naturelles.

Le rapport met l'accent sur les problèmes et les difficultés de la reforestation. Il voit la solution dans une approche intégrée : l'agrosylviculture associant agriculture, élevage et foresterie. Le renforcement des capacités de planification du service de l'environnement et une meilleure coordination (voire intégration) des services sectoriels (agriculture, élevage, forêts) permettraient une meilleure lutte contre la désertification.

Du CILSS, le rapport de la Gambie attend une assistance technique et financière.

1.1.3 MALI

Par sa position géographique (58 % de son territoire reçoivent moins de 200 mm/an), le Mali est particulièrement sensible à la désertification. Celle-ci s'accroît du fait de la persistance de la sécheresse et, surtout, du fait d'une utilisation mauvaise et souvent destructrice des ressources naturelles (l'histoire géologique montre que le Mali connaît sa troisième "avancée du désert" en 15 000 ans).

La désertification a pour conséquences :

- de renforcer elle-même ses effets négatifs (effets cumulatifs) ;
- d'entraîner une réduction drastique des productions, en particulier agricoles et piscicoles, surtout dans le Nord et l'Est (déficit alimentaire dramatique) ;
- de provoquer d'importantes migrations de cheptel domestique et sauvage vers le Sud ou des concentrations excessives autour des points d'eau permanents ;
- d'engendrer un exode continu des populations sinistrées vers les villes et vers l'étranger, exode qui s'accompagne de déstructuration sociale et de tensions politiques.

La stratégie Malienne de lutte contre la désertification repose actuellement sur les axes suivants :

- la lutte contre la désertification est partie intégrante de la lutte pour le développement économique et social ;

- réduire la consommation de bois par la généralisation des foyers améliorés et par la promotion des énergies nouvelles ;
- reboiser par des plantations individuelles et familiales et par des plantations industrielles pour limiter la pression sur les forêts naturelles ;
- lutter contre les feux de brousse (créer des comités et des brigades anti-feux au niveau des collectivités) ;
- parvenir à l'autosuffisance alimentaire par l'intensification de l'agriculture, par le développement des aménagements hydro-agricoles et par la mise en oeuvre de programmes de développement intégré ;
- valoriser la production animale par une exploitation judicieuse de l'eau et des pâturages et mettre en valeur toutes les possibilités d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

L'application de cette stratégie rencontre deux séries de difficultés : d'une part, la persistance de la sécheresse et, d'autre part, la faiblesse des moyens nationaux et individuels et l'inadéquation des pratiques individuelles et des services en matière de lutte contre la désertification.

Pour surmonter ces difficultés, le Mali fait appel :

- à l'aide internationale et à l'appui du CILSS (appui à l'harmonisation régionale et à la recherche de financement) ;
- aux autorités nationales, administratives et traditionnelles pour sensibiliser et mobiliser les populations ;
- et aux services techniques à qui doivent être attribués les moyens matériels et financiers de lutte contre la désertification.

1.1.4 MAURITANIE

Le rapport national de la Mauritanie présente d'abord les faits de désertification dans le pays ; il souligne en particulier :

- que plus de 50 % des sols cultivables mauritaniens présentent de très hauts risques d'érosion ;
- que l'homme et l'animal sont les principaux vecteurs en même temps que les premières victimes de la désertification : ils ont un comportement de survie qui aggravent les phénomènes ;
- que le potentiel hydrogéologique du pays a "tendance à disparaître" ;
- que l'exode rural, amplifié par la sécheresse et par la croissance démographique, a des caractères spécifiques en Mauritanie : accélération de la sédentarisation des éleveurs nomades (dont la part dans

la population est passée de 75 % en 1965 à 25 % en 1982-83 et sera de 12 % en l'an 2000). "bidonvillisation" et "taudification" des centres urbains.

La stratégie arrêtée par la Mauritanie comporte trois axes :

1. Mise en oeuvre (en 1983/84) d'un "plan national d'actions d'urgence" visant à :

- porter secours aux populations et aux troupeaux sinistrés ;
- mobiliser les moyens nationaux pour enrayer les processus de dégradations de l'environnement ;
- faire appel à une aide complémentaire extérieure.

2. Appliquer la stratégie de lutte contre la désertification définie par le Séminaire National de Nouakchott en Mai 1980. Ce séminaire a recommandé, en particulier :

- de sensibiliser et de mobiliser les populations dont le concours est indispensable pour lutter contre la désertification ;
- d'engager des actions ponctuelles et sectorielles et d'intégrer progressivement la lutte contre la désertification dans les programmes de développement ;
- de créer des comités locaux et régionaux pour conduire la lutte sous la direction d'un Comité National de Lutte contre la Désertification directement rattaché au Chef de l'Etat ;
- de mettre en place un code de l'environnement regroupant les codes sectoriels (pastoral, foncier et forestier) ;
- de créer une unité d'étude et de planification en matière d'aménagement du territoire ;
- de créer un comité de suivi-évaluation des actions proposées (associant responsables nationaux et partenaires extérieurs).

3. La réalisation de programmes sectoriels dont le Plan National de Reboisement est le seul largement exposé par le rapport national. Ce plan vise le reboisement de 46 000 ha en 10 ans et la réalisation de projets en cours ou prévus tels que : la ceinture verte de Nouakchott, la régénération de la gommeraie et la production de gomme arabique, la stabilisation et la fixation des dunes, les foyers améliorés, le projet faune sauvage, la création de pôles verts.

Sur invitation des autorités mauritaniennes, le Séminaire Régional a pu procéder à une visite, très instructive au plan technique, des projets ceinture verte de Nouakchott et stabilisation et fixation des dunes (Boutilimit). Il a pu mesurer, qu'en Mauritanie, la lutte contre la désertification est, dans bien des cas déjà, une lutte contre la désertisation.

1.1.5 NIGER

Après une présentation synthétique des caractères géographiques du pays, le rapport du Niger introduit les problèmes nationaux de désertification en soulignant les points suivants :

- "la corrélation très étroite qui existe entre la population humaine et animale..., le potentiel de production..., et les systèmes de production" ;
- le développement au Niger ne peut se concevoir et être planifié à court, moyen ou long termes sans tenir compte du facteur environnement qui en constitue le support ;
- la croissance des besoins alimentaires résultant de la croissance démographique risque de n'être satisfaite que par l'extension des cultures. Or, "... de l'analyse des problèmes de terre au Niger, il ressort que le seuil critique de l'expansion agricole est presque atteint." De même, les perturbations subies par les pâturages et par les parcours pastoraux ont désorganisé les modes d'élevage ;
- en conséquence, il faut réhabiliter l'environnement dans la zone sahélienne et restaurer les sols en zone sahelo-soudanienne, c'est-à-dire que "si un véritable plan national d'aménagement du territoire et de l'environnement n'est pas élaboré et mis en application"..., l'objectif de l'autosuffisance alimentaire ne pourra pas être atteint.

Ces constats fondamentaux ont déterminé le Niger à organiser un Débat National sur la Lutte contre la Désertification à Maradi du 21 au 28 Mai 1984 (1). L'Engagement de Maradi qui l'a conclu affirme que la lutte contre la désertification "doit s'opérer en premier lieu à travers des changements qualitatifs profonds des systèmes de production actuels" ; tous les secteurs intervenant en milieu rural sont concernés.

Le Débat National de Maradi a défini les orientations et jeté les bases d'un Plan d'action de lutte contre la désertification dont les propositions immédiates sont les suivantes :

- objectifs : assurer la sécurité alimentaire, satisfaire les besoins énergétiques des populations, protéger, restaurer et améliorer l'environnement ;
- élaborer et exécuter un plan directeur de lutte contre la désertification en concertation avec toutes les couches sociales et élaborer un code rural ;
- promouvoir la lutte de masse contre la désertification : création d'un service national de lutte contre la désertification, création de brigades anti-feux, multiplication des pépinières villageoises, scolaires et privées, développement de la fabrication et de l'emploi

(1) Voir en particulier : "Débat National sur la lutte contre la désertification" tenu à Maradi, Niger, du 21 au 28 Mai 1984 - Projet de compte-rendu - CILSS/Club du Sahel - Réf : SAHEL CR(84)43 - Juin 1984

des foyers améliorés, etc... ; toutes ces actions doivent être menées en collaboration avec les structures de la Société de Développement ;

- soutenir la recherche forestière et énergétique et mieux former les agents forestiers et les spécialistes de l'environnement ;
- intégrer un volet environnement dans tous les projets de développement ;
- au plan régional, améliorer les plans d'action et de gestion portant sur les patrimoines forestiers, pastoraux et de faune et définir un cadre juridique de gestion des eaux communes.

Le Niger a déjà pris un certain nombre de mesures législatives et institutionnelles en application de l'Engagement de Maradi.

1.1.6 SÉNÉGAL

Le rapport national du Sénégal présente d'abord une analyse très documentée de la sécheresse et des facteurs de la désertification dont il montre ensuite le processus. Il met l'accent principalement sur la dégradation des formations forestières et de la faune et sur la limitation des ressources en eau. Les conséquences socio-économiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'érosion et la destruction des sols ;
- la baisse des productions agricoles ;
- la surexploitation forestière ;
- l'exode rural et la dégradation du cadre et de la qualité de la vie ;
- la faim.

Le rapport analyse ensuite "les activités relatives à la lutte contre la désertification". Il précise d'abord qu'il n'y a pas de lutte possible sans développement économique et social : "... aucun ventre creux n'est mobilisable dans la lutte contre la désertification uniquement dans le seul but de protéger, restaurer l'environnement, la faune, la flore et/ou d'autres merveilles écologiques alors qu'au même moment, les besoins élémentaires et fondamentaux de survie et d'existence... sont, soit négligés, soit oubliés."

Le rapport souligne l'orientation marquée du 6ème Plan de développement économique et social en faveur du sous secteur forestier. Le bilan des réalisations montre les efforts entrepris pour le reboisement, pour la lutte contre les feux de brousse, pour la protection du patrimoine faunique et floristique, pour la formation du personnel forestier, etc... Au plan institutionnel, il convient de souligner :

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan Directeur de Développement Forestier (1982)

- la création d'un Fonds Forestier National ;
- la révision du code forestier et du code de la chasse et de la faune.

Constatant que les résultats ne sont pas encore à la mesure de l'ampleur et de la persistance des phénomènes de désertification, le rapport national du Sénégal propose d'articuler une nouvelle stratégie autour de 21 points dont on retiendra les suivants :

- intensification des reboisements et des aménagements de forêts naturelles ;
- participation des populations ;
- agro-foresterie, intégration sylvo-pastorale ;
- aménagement pastoral ;
- développement de la recherche, de l'information et de la formation des populations et des agents ;
- évaluation-suivi de la désertification ;
- relations désertification / industrialisation / énergie ;
- préparation d'un séminaire national pour un plan de lutte contre la désertification.

Au plan régional, le rapport national Sénégal recommande :

- le renforcement et la restructuration du CILSS, l'évaluation et la redéfinition de l'Institut du Sahel, l'amélioration des relations entre AGRHYMET et ses utilisateurs ;
- l'intensification des échanges scientifiques et techniques, l'appui au développement des recherches nationales et à la formation de cadres de hauts niveaux.

En conclusion, le rapport recommande :

- la coordination et l'harmonisation des interventions des différents ministères ;
- le développement des énergies de substitution (tourbe, lignite), de la bio-technologie et de l'emploi de l'énergie solaire ;
- l'éducation et la formation des populations ;
- le développement de la coopération régionale et internationale.

1.1.7 TCHAD

Après une brève introduction rappelant les causes climatiques et anthropiques de la désertification, le rapport national Tchadien est strictement sectoriel.

Le rapport des Eaux et Forêts fait d'abord le point de la situation :

- le Tchad est autosuffisant en bois mais connaîtra la pénurie à la fin du siècle si les tendances actuelles se poursuivent ;
- la baisse des eaux de surface entraîne une sérieuse réduction de la pêche, activité majeure ; "le poisson est devenu, sur les marchés locaux, un produit de luxe parce que rare, et donc, il coûte très cher" ;
- le cheptel sauvage aurait régressé de 34 % dans les dix dernières années.

En matière d'Eaux et Forêts, les orientations et actions suivantes sont projetées :

- à court terme :
 - sensibiliser les populations, stimuler l'auto-aménagement de l'environnement par des primes et des crédits ;
 - diffuser les foyers améliorés, créer des pépinières et des plantations communautaires, etc... ;
 - procéder à un inventaire cartographique forestier ;
 - obtenir l'appui des autorités à tous les niveaux ;
 - améliorer la coopération régionale internationale pour l'utilisation des eaux communes (Lac Tchad, ...).
- à moyen et long terme :
 - créer un fonds forestier national ;
 - développer l'agro-foresterie (avec accacia alhida), aménager des parcs et des réserves ;
 - élaborer un code de la pêche et moderniser la pêche ;
 - développer la recherche forestière et former les agents des Eaux et Forêts à être des techniciens plutôt que des gendarmes.

Pour le secteur agricole, l'option centrale est l'intensification de l'agriculture avec le concours du crédit agricole, le développement de la lutte contre les déprédateurs végétaux et par l'utilisation rationnelle des terres.

- A court terme, l'objectif est de développer les aménagements hydro-agricoles et de sélectionner des variétés précoces.
- A moyen terme, la recherche et la vulgarisation porteront sur l'adaptation et sur l'utilisation des variétés locales.

L'élevage est durement touché par la sécheresse qui entraîne en particulier des pertes d'animaux et des déplacements massifs de populations d'éleveurs et d'agro-pasteurs.

Après l'exposé des actions d'élevage proprement dit, le rapport du secteur Elevage propose :

- la sensibilisation et l'association des paysans et éleveurs à la lutte contre la désertification ;
- la création d'organes départementaux de conception et de suivi-évaluation des projets intégrés ;
- l'amélioration du réseau de points d'eau et la délimitation des zones de parcours de bétail ;
- l'élaboration et l'application d'un code agro-sylvo-pastoral ;
- la mise au point d'un système d'accueil des populations déplacées.

1.2 COMMUNICATIONS DES ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX : DE L'APPROCHE ECOLOGIE-FORETS A L'APPROCHE "DESERTIFICATION"

L'aggravation des phénomènes de désertification que les rapports nationaux viennent de rappeler a suscité une intense réflexion sur le développement rural du Sahel, réflexion que le CILSS et le Club du Sahel ont soutenue et coordonnée. La brutalité de la reprise de la sécheresse en 1983 a conduit à la convocation à Dakar, en Juillet 1984, d'une "Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification". A cette Conférence, le CILSS s'est engagé à élaborer une stratégie de lutte contre la désertification dans le Sahel parce qu'il a estimé raisonnablement disposer d'une base suffisante d'études et de documents de réflexion sur cette question.

Il y a d'abord les études patronnées par l'Unité Ecologie Forêts du CILSS ; elles sont caractérisées par une approche sectorielle. Parallèlement, s'est précisée et développée une approche plus globale visant à traiter l'ensemble des problèmes de la désertification ; cette approche a donné lieu à des réflexions dont quelques unes ont été soumises au Séminaire sous forme de communications écrites ou orales.

Enfin, le Comité Directeur élargi "Ecologie-Forêts" du CILSS s'est réuni à Paris en Juin 1984 : il a fait le point de la réflexion, des convergences et des divergences et cette première synthèse a servi de base de départ aux travaux du Séminaire Régional de Nouakchott.

1.2.1 COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE POUR UNE POLITIQUE CONCERTEE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, tenue à DAKAR du 25 au 27 Juillet 1984

Convoquée à l'initiative du Président de la République du Sénégal, la Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du CILSS, de la CEDEAO, du MAGHREB, en EGYPTE et au SOUDAN, a réuni 21 pays, 51 délégations et 156 participants.

La Conférence de Dakar a retenu l'idée de proposer aux Nations Unies la création d'un Groupe des "Pays Agressés par la Désertification" (P.A.D.) ; le Sénégal est mandaté pour faire aboutir cette idée.

La Conférence a décidé de bâtir une coopération interafricaine contre la désertification entre les pays du CILSS, les pays "péri-forestiers"

de l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb, le Soudan et, plus tard, l'Afrique de l'Est. Cette coopération s'organisera sur la base d'une plateforme commune dont le programme pourrait développer les projets suivants :

- aménagement et gestion des formations naturelles (y compris la régénération naturelle des espaces déboisés et des parcs agraires) ;
- développement de programmes communs de collecte, de gestion et d'échange de stocks semenciers ;
- développement de la microbiotechnologie au service de la sylviculture en zone aride (et surtout la diffusion des résultats acquis) ;
- aménagement des bassins versants (avec transfert des expériences régionales, en particulier maghrébines) ;
- développement des systèmes de corrélations et d'échanges d'informations météorologiques ; etc...

La stratégie régionale sur laquelle sera fondée la coopération pour la lutte contre la désertification pourrait comprendre les points suivants :

- la participation des populations est un facteur principal ; elle doit être supportée et favorisée par les mesures législatives et foncières adéquates ;
- la mobilisation des organisations volontaires ;
- l'approche intégrée de la lutte contre la désertification et, notamment, les approches agro-foresterie et agrosylvopastorale ;
- la promotion de modes de gestion moins coûteux, plus reproductibles et plus efficaces, des ressources naturelles (formations de savane, pâturages, zones de régénération, etc...) ;
- la formation et la recherche.

La Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification se réunira tous les deux ans et aura pour mission : "l'évaluation et le suivi de la stratégie commune et le contrôle des actions de coopération mises en commun, et de proposer toute forme d'organisation susceptible d'améliorer la coordination et la coopération". Exceptionnellement, la prochaine Conférence se réunira dans un an, à Dakar, et le Sénégal a reçu mandat de concrétiser les propositions de la première Conférence.

Enfin, la Conférence a adressé un appel pressant aux Organisations et Agences d'aide bilatérales, multilatérales et internationales ; le soutien du système des Nations Unies a été particulièrement sollicité.

Première de son genre, la Conférence Ministérielle de Dakar pour une politique concertée de lutte contre la désertification est d'abord un acte politique pour affirmer la volonté des Etats africains d'affronter ensemble un fléau de dimension continentale ; elle est aussi la promesse d'une coopération pan-africaine que les pays du Sahel peuvent animer.

1.2.2 APPROCHE ECOLOGIE FORESTIERE : SYNTHESE DES ANALYSES NATIONALES

Les nombreuses études entreprises ou supervisées par l'Unité Ecologie Forêts du CILSS sont centrées sur les problèmes forestiers et sur la question du bois de feu. Sept pays du Sahel ont fait l'objet d'une analyse du secteur forestier et propositions. Une synthèse en a été faite en décembre 1983 et soumise au Séminaire avec d'autres documents (1).

La population du Sahel se concentre en zone soudanienne où la densité varie de 10 à 150 h/km², contre moins de 10 h/km² en zones sahélienne et soudano-guinéenne et moins de 1 h/km² en zone saharienne. "Cette concentration de population, jointe aux modes de vie et de développement économique, a profondément modifié l'état des ressources naturelles, entraînant en maints endroits une forte dégradation, voire une destruction de la végétation ligneuse et même herbacée...". Actuellement, "on tend vers un déséquilibre généralisé du milieu naturel" et cette tendance sera difficile et coûteuse à inverser.

M.N. KEITA montre la gravité de la situation en analysant les besoins et les disponibilités en bois de feu (2). Le tableau 1 montre que 19 millions de Sahéliens, soit 61 % de la population en 1980, "vivent en dessous de leurs besoins minimums" en bois de feu ; l'état de pénurie et de surexploitation est particulièrement grave en Mauritanie, au Niger, au Sénégal, en Haute Volta et en Gambie.

Le tableau 2 montre un déficit annuel de près de 9 millions de m³ de bois de feu (plus de 10 millions de m³ avec le bois d'œuvre).

"Sous le double effet de l'accroissement démographique et de la régression du capital ligneux, la disponibilité accessible actuelle de 0,58 m³/habitant tomberait à 0,32 m³/hab. en l'an 2000, ce qui équivaut à une diminution de 44 % de la disponibilité accessible". Même en ne partant que du seul point de vue forestier, il est clair que l'écologie sahélienne est menacée de désastre.

Face à ce déficit, l'effort actuel de reboisement apparaît tout à fait dérisoire. Examinant les difficultés rencontrées par les projets et programmes de plantations industrielles et villageoises dans le Sahel, la synthèse des analyses nationales tire les conclusions principales suivantes :

- l'effort entrepris est très insuffisant : pour faire face aux besoins futurs, il faudrait planter 150 000 ha par an, soit 50 fois plus que les réalisations annuelles actuelles ;
- le degré de réussite des plantations est faible : de 33 à 50 % en moyenne ;
- le coût de plantation est dispendieux : 2 000 dollars à l'hectare ;

(1) cf bibliographie, annexe 1

(2) M.N. KEITA : "Les disponibilités en bois de feu en région sahélienne de l'Afrique Occidentale : Situation et perspectives". F.A.O. ROME 1982

Tableau 1

Répartition de la population totale par typologie de situation et par pays
(en milliers d'habitants)

| | Mali | Sénégal | Burkina Faso | Niger | Mauritanie | Tchad | Gambie | Total |
|--|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------------------|
| Situation de PENURIE - population totale - en % | 1 210 18 % | 3 200 57 % | 3 700 59 % | 4 050 72 % | 1 300 87 % | 900 19 % | - | 14 360 46 % |
| Situation de CRISE - population totale - en % | 880 13 % | 1 050 19 % | 400 6 % | 1 350 24 % | 200 13 % | 100 2 % | 600 100 % | 4 580 15 % |
| Situation CRITIQUE - population totale - en % | 4 100 61 % | 1 050 19 % | 2 000 32 % | 200 4 % | - | 3 000 64 % | | 10 350 33 % |
| Situation SATISFAISANTE - population totale - en % | 510 8 % | 300 5 % | 200 3 % | - | - | 700 15 % | | 1 730 6 % |
| TOTAL GENERAL | 6 700 100 % | 5 600 | 6 300 | 5 600 | 1 500 | 4 700 | 600 | 31 000 100 % |

Situation de pénurie:

zones ou pays à bilan négatif où les ressources en bois de feu sont tellement entamées que même leur surexploitation ne permet pas aux populations un approvisionnement suffisant; la consommation est inférieure aux besoins minimaux.

Situation de crise:

zones ou pays où les populations peuvent encore satisfaire leurs besoins minimaux de bois de feu, mais seulement en surexploitant les ressources actuelles. Celles-ci sont déjà insuffisantes pour répondre aux besoins courants de façon soutenue et commencent à s'épuiser.

Situation critique:

zones ou pays dans lesquels les disponibilités excédaient encore la demande en 1980, mais qui en l'an 2000 seront en situation de crise si les tendances actuelles se poursuivent.

Situation satisfaisante:

zones qui, dans l'ensemble, disposeront encore d'approvisionnements suffisants d'ici l'an 2000 mais qui, en certains points, pourront enregistrer des pénuries, notamment dans les centres urbains et à leur périphérie. Deux types de situations peuvent se présenter: ou bien les ressources continueront de répondre aux besoins actuels et futurs, ou bien elles s'amenuisent mais à un rythme qui permettra encore de satisfaire les besoins dans un avenir prévisible.

Source: FAO - Disponibilités de bois de feu en région sahélienne de l'Afrique occidentale: situation et perspectives, 1982.

TABLEAU 2 - BILAN GLOBAL DU BOIS DE FEU (1 000 m³/an)

| | Disponibilités accessibles | Consommation (1) | Bilan global Déficit | Réerves non accessibles | Résultat |
|--------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------------|----------|
| Gambie | 200 | 971 | - 771 | + 16 | - 755 |
| Burkina-Faso | 3,315 | 5,081 | - 1,766 | + 1,712 | - 54 |
| Mali | 3,681 | 5,247 | - 1,566 | + 3,460 | + 1,894 |
| Mauritanie | 97 | 921 | - 824 | + 429 | - 395 |
| Niger | 1,359 | 2,773 | - 1,414 | + 2,813 | + 1,399 |
| Sénégal | 2,670 | 5,067 | - 2,397 | + 4,445 | + 2,048 |
| | 11,322 | 20,060 | - 8,738 | + 12,875 | + 4,137 |

(1) Facteur de conversion des données du CILSS : 750 kg/m³

- "les problèmes fondamentaux sont avant tout d'ordre social et politique puisqu'il s'agit d'obtenir un soutien actif des populations"; le rapport précise : "les bilans-programmes reflètent presque tous une prise de conscience des problèmes de participation et se montrent favorables, dans une certaine mesure, à la collaboration des populations à la gestion des bois".

Parmi les facteurs de réussite, la synthèse souligne, après F.R. WEBER (cf bibliographie, annexe 1), l'intérêt :

- des efforts consentis sur le terrain par des agents soucieux de prendre en compte les besoins et les aspirations des producteurs ;
- des efforts de formation pratique sur le terrain et de connaissance des populations et de leurs milieux ;
- des efforts de planification dans l'exécution des programmes.

Après analyse des politiques nationales (cf par.1.1), il est recommandé d'augmenter considérablement la part de l'aide globale accordée au secteur forestier dont l'action devrait être guidée par six options fondamentales :

1. développer la foresterie rurale (qui est aussi appelée agro-foresterie) ; elle implique une participation active des populations, elle-même conditionnée par une révision des régimes fonciers et des législations forestières : "il est nécessaire que soient clarifiés les droits de propriété foncière ou, à tout le moins, ceux portant sur les arbres et que soit énoncé le principe ""qu'un reboisement appartient à ceux qui l'ont réalisé"" ;
2. renforcer les institutions forestières d'administration et de recherche ;
3. réduire la consommation de bois de feu et de charbon de bois (foyers améliorés, techniques améliorées de carbonisation, énergies de substitution) ;
4. améliorer les systèmes et circuits de transport et de distribution du bois et du charbon de bois ;
5. accroître la production par la protection et l'aménagement des formations naturelles (qui devraient être prioritaires) et par la foresterie rurale intégrée au développement rural ;
6. améliorer les connaissances (réaliser des inventaires forestiers).

Ces propositions sont d'un grand intérêt (comme d'autres portant plus précisément sur la gestion des formations naturelles ou les problèmes de l'énergie au Sahel : cf bibliographie en annexe 1). Elles sont cependant limitées à l'aspect forestier de la lutte contre la désertification et elles cherchent, d'abord, à répondre aux besoins de bois et de charbon de bois, même par le développement de l'agro-foresterie qui réintègre l'ensemble des fonctions de l'arbre dans le milieu et dans le système de production. Au fur et à mesure que les travaux type écologie-forêts ont avancé, une autre approche s'est dessinée et développée pour affronter l'ensemble des problèmes posés par la désertification.

1.2.3 VERS UNE APPROCHE GLOBALE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Très nombreux sont les études et travaux qui ont contribué à faire avancer l'idée d'une approche globale des problèmes posés par la lutte contre la désertification. L'analyse qui suit porte seulement sur les documents écrits soumis au séminaire et sur les communications orales qui ont abordé le même sujet.

1.2.3.1 Le document CILSS - Club du Sahel : "Réflexion sur la question : que faire ?" (1)

Cette réflexion s'articule autour de quatre idées forces :

1° D'abord s'entendre sur les faits de désertification et sur les voies de solution possibles :

- la désertification tient du climat et de l'homme ; il faut mieux connaître le climat (recherche) et mieux aider l'homme en lui donnant la responsabilité de la sauvegarde de son environnement ;
- la récession climatique actuelle peut encore durer et s'intensifier ; dans la lutte contre la désertification, il faut avoir une stratégie à minima, qui part de hypothèses climatiques basées et qui vise d'abord à sauver ce qui peut l'être pour conserver la possibilité de reconstruire et d'améliorer la productivité du milieu ;
- la conservation des eaux dans le sol est le premier axe de la lutte contre la sécheresse et contre la désertification.

2° Seule, l'action de masse des populations peut répondre au phénomène de masse qu'est la désertification.

- La participation active et responsable des populations donnera à la lutte écologique les formes et les dimensions nécessaires.
- L'action publique doit soutenir, assister l'action des populations.

3° Pour s'engager résolument dans la lutte contre la désertification, les populations doivent en retirer des bénéfices immédiats en plus des bénéfices à moyen et long termes. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire, en particulier, de faire un effort de recherche fondamentale et de recherche développement pour mettre à la disposition des populations des espèces végétales hautement productives et des procédés de lutte plus "payants".

4° Enfin, l'autorité de l'Etat et celle des collectivités sont les supports indispensables de la lutte de masse contre la désertification. Il est proposé, en particulier, d'adapter le système du "garde champêtre" aux situations villageoises sahéliennes et de réviser ou d'élaborer le code forestier, le code pastoral et le code des défrichements.

(1) "Réflexion sur la question : Que faire ?" par R.M. ROCHEUTE, Consultant CILSS - Club du Sahel - Mai 1984 (ref : SAHEL D (84) 245)

1.2.3.2 Document de la Banque Mondiale : "La désertification dans les zones sahéliennes et soudanaises de l'Afrique de l'Ouest"

Le document de la Banque Mondiale procède à une analyse poussée des faits, des formes et des conséquences de la désertification ; il en tire des éléments pour une stratégie visant à une meilleure gestion des ressources et il conclut par des propositions d'action.

"Processus de déclin continu de la productivité biologique de terres arides et semi-arides", la désertification est d'abord due à l'activité humaine qui s'exerce dans un milieu à pluviométrie variable, à sols pauvres et où le couvert végétal est la partie la plus vulnérable de l'écosystème.

Les systèmes de production "traditionnels" étaient adaptés à l'environnement mais ils sont de plus en plus perturbés par le rapide accroissement de la population, par l'évolution des institutions sociales, par la centralisation de l'autorité politique et par des politiques économiques favorisant les villes.

Le facteur "croît démographique" est considéré comme principal par le document de la Banque Mondiale. Celui-ci, par zone agroclimatique compare la population existante et la capacité d'accueil ; celle-ci est le volume de population que la zone peut supporter, sans déséquilibre écologique, compte tenu des potentialités du milieu et de leur exploitation par les systèmes de production existants. Les tableaux 3 et 4 montrent que "c'est dans la zone sahelo-soudanienne que la surexploitation des ressources est actuellement la plus grave". Comme il a déjà été souligné, la situation de pénurie est généralisée pour le bois de feu.

Enfin, trois causes majeures sont retenues pour expliquer le faible succès des projets productivistes en matière d'agriculture, d'élevage et de foresterie :

- les hypothèses de résultat ont été exagérément optimistes parce que la logique des systèmes de production "traditionnels" n'a pas été comprise ;
- l'avis et la participation des producteurs n'ont guère été sollicités ;
- les institutions n'ont pas répondu aux besoins, en particulier pour aider et développer les organisations de base des producteurs.

A partir de ces constats, le rapport de la Banque Mondiale propose les éléments de stratégie suivants pour améliorer la gestion des ressources :

1. L'approche par un schéma de développement devrait être :
 - multisectorielle ;
 - fondée sur le "scénario du pire" (c'est-à-dire sur les perspectives les plus pessimistes) ;

TABLEAU 3 - REPARTITION DES TERRES PAR ZONES AGRO-CLIMATIQUES ET SELON L'APTITUDE DES SOLS

| ZONES | Pluvimétrie (probabilisée à 90 %) | Superficie totale millions d'ha | Sols aptes à | | | |
|-----------------------|--|------------------------------------|---------------|----|---------------|-----|
| | | | l'agriculture | | l'élevage | |
| | | | millions d'ha | % | millions d'ha | % |
| 1. SAHARIENNE | moins de 200mm | 296 | 56 | - | - | 0 |
| 2. SAHELO-SAHARIENNE | 200mm à limite Nord des cul- tures (LNC) | 56 | 11 | - | - | 14 |
| Total partiel | | 352 | 67 | - | - | 50 |
| 3. SAHELLENNE | LNC à 350 m/m | 45 | 8 | 13 | 29 | 28 |
| 4. SAHELO-SOUDANIENNE | 350 - 600 m/m | 55 | 10 | 18 | 33 | 34 |
| 5. SOUDANIENNE | 600 - 800 m/m | 38 | 7 | 14 | 37 | 19 |
| 6. SOUDANO-GUINEENNE | plus de 800 mm | 40 | 8 | 17 | 42 | 19 |
| Total partiel | | 178 | 33 | 62 | 35 | 100 |
| TOTAL GENERAL | - | 530 | 100 | 62 | 12 | 150 |

Source : cf annexe 1, bibliographie ; document Banque Mondiale, p. 2 et 3.

TABLEAU 4 - CAPACITES D'ACCUEIL ET POPULATIONS EFFECTIVES SELON LA DENSITE AU KM2

| | Capacité d'accueil générale | | | Population effective rurale | Capacité d'accueil en bois de feu | Population effective rurale et urbaine |
|------------------------|-----------------------------|-----------|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|--|
| | agricole | pastorale | totale | | | |
| 1. SAHARIENNE | - | 0,3 | 0,3 | 0,3 | - | 0,3 |
| 2. SAHELO-SAHARIENNE | - | 0,3 | 0,3 | 2,0 | - | 2,0 |
| 3. SAHELIERNE | 5,0 | 2,0 | 7,0 | 7,0 | 1,0 | 7,0 |
| 4. SAHELO-SOUUDANIERNE | 10,0 | 5,0 | <u>15,0</u> | 20,0 | 10,0 | 23,0 |
| 5. SOUDANIERNE | 15,0 | 7,0 | 22,0 | 17,0 | 20,0 | 21,0 |
| 6. SOUDANO-GUINEENNE | 25,0 | 10,0 | 35,0 | 9,0 | 20,0 | 10,0 |

N.B. : les distorsions majeures sont été soulignées

Source : cf bibliographie, annexe 1, document de la Banque Mondiale, p. 16

- participative (population associée à la conception comme à l'exécution des actions) ;
 - et centrée sur les améliorations à apporter aux systèmes de production existants.
2. Les actions à engager devraient être définies en fonction de la capacité d'accueil et de la population existante dans les zones et sous-zones agroclimatiques. La zone soudano-guinéenne est susceptible d'accueillir des populations plus nombreuses (politique de transfert). Le développement de l'irrigation est également un moyen décisif pour augmenter la capacité d'accueil mais les difficultés rencontrées en la matière montrent qu'il faut se garder d'un optimisme excessif.
 3. La recherche devrait être concentrée sur la mise au point d'espèces végétales, agricoles et forestières, à haut rendement et bien adaptées à la sécheresse ; de même, un effort doit être entrepris pour définir des mesures de lutte contre la désertification adaptées aux situations locales.
 4. La demande de bois devrait être réduite par une limitation de l'accroissement démographique et par une politique énergétique adaptée à la situation générale et au fait urbain.
 5. La réglementation foncière devrait être revue pour encourager plus nettement la lutte contre la désertification.

Les plans d'action pour une meilleure gestion et utilisation des ressources doivent être définis à un niveau plus élevé que celui des ministères techniques sectoriels. Huit types d'actions sont suggérés :

1. améliorer la législation foncière et les pratiques foncières (code forestier) ;
2. apporter un appui institutionnel à la création et à l'officialisation d'organisations locales capables de décider de la gestion des ressources et de dégager les ressources requises ;
3. définir des politiques de maîtrise du croît démographique ;
4. engager une politique nationale d'aménagement du territoire ;
5. développer et améliorer les systèmes existants d'irrigation ;
6. élaborer et mettre en oeuvre une politique des prix plus favorable à l'intensification de la production et réduire les effets négatifs de l'aide alimentaire ;
7. associer les populations à la conception et à l'exécution des actions ;
8. utiliser une approche multisectorielle, participative et fondée sur le "scénario du pire".

En conclusion, selon le document de la Banque Mondiale, aucune modification sensible des capacités d'accueil des zones soudano-sahélienne et sahélienne n'est possible sans une innovation technologique majeure.

Localement, il est possible de parer aux dangers de la désertification par des mesures appropriées en agissant avec les populations.

Il convient de réduire les pressions démographiques actuelles par une limitation de l'accroissement des populations et par une politique de transfert vers la zone soudano-guinéenne.

1.2.3.3 Proposition canadienne d'une "stratégie matricielle d'intervention au Sahel" (1)

La proposition canadienne part de deux idées initiales :

- l'ACDI devrait être capable de développer des programmes de coopération qui favoriseraient à long terme sa disparition ;
- "le développement devient alors un processus culturel puisqu'une société se transforme de l'intérieur à partir de ce qui, pour elle, a de la valeur. Il nous faut donc comprendre son système de valeurs pour saisir les attitudes qui sous-tendent les leviers de la transformation,...".

Considérant que la désertification est "une problématique commune à tous les pays du Sahel", l'ACDI se fixe comme objectif central de "contribuer au rétablissement de l'équilibre socio-écologique".

Le tableau 5 illustre parfaitement la démarche que propose l'ACDI sur trois thèmes prioritaires :

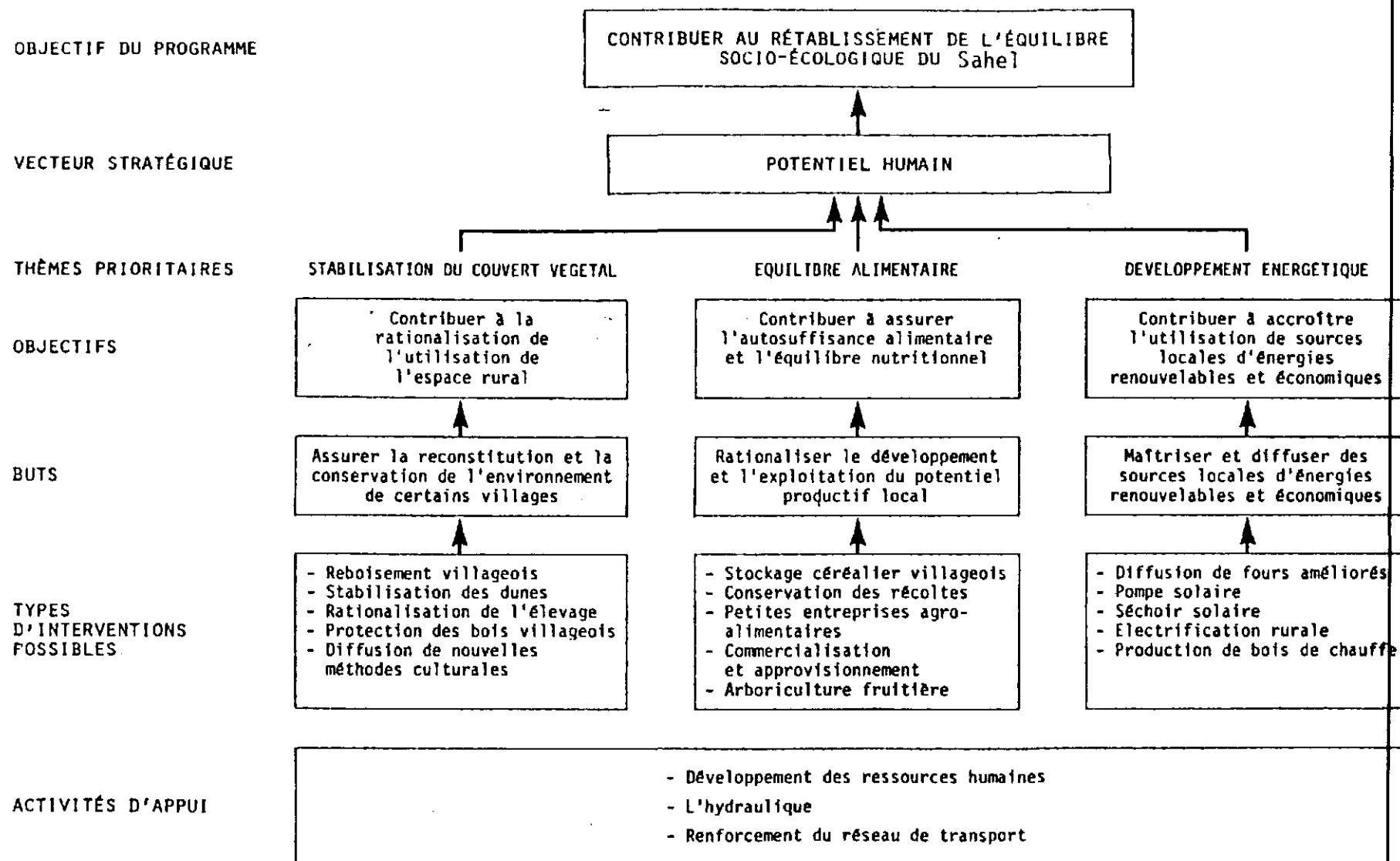
- la stabilisation du couvert végétal ;
- l'équilibre alimentaire ;
- le développement énergétique.

Il convient cependant de préciser les points suivants :

1. "L'ACDI appuierait les efforts du Sahel visant à privilégier des actions basées sur le dynamisme villageois à maîtriser la reconstitution et la conservation de leur environnement".
2. "Même si la situation de la croissance des populations au Sahel est préoccupante", l'ACDI pense "que le problème se situe davantage au niveau de la production".
3. "... Tout en reconnaissant les besoins du Sahel en grandes infrastructures électriques, l'ACDI voudrait privilégier le développement de sources d'énergie alternatives, mieux adaptées au monde rural".
4. Enfin, en plus des thèmes prioritaires, l'ACDI soutiendra les activités d'appui essentielles que sont : le développement des ressources humaines, l'hydraulique et le renforcement du réseau de transport.

(1) Soumise au Séminaire sous forme de document, cette proposition n'a pas été officiellement présentée. Elle mérite de l'être dans ce compte-rendu, car elle a été largement évoquée par les délégués de l'ACDI dans le cours des débats du Séminaire.

STRATEGIE MATRICIELLE D'UNE INTERVENTION AU SAHEL
PROPOSEE PAR LA DELEGATION CANADIENNE



1.2.3.4 Communications orales

En faisant le point sur l'évolution des politiques et projets de développement dans les pays du Sahel, le Programme Allemand pour le Sahel souligne que bien des progrès restent à faire :

- pour mobiliser et engager les populations dans la lutte contre la désertification,
- et pour adapter les projets et programmes à la complexité et à la globalité de cette lutte.

Le PNUD souligne l'appauprissement des populations rurales et l'accroissement du déficit alimentaire qui donnent une nouvelle dimension humaine au phénomène de la désertification. Celle-ci met également en cause, dans un pays comme la Mauritanie, les infrastructures socio-économiques et l'appareil de production du pays. Il importe donc de mettre en oeuvre une stratégie globale de lutte contre la désertification avec plus de vigilance et de rigueur que par le passé.

La FAO rappelle la contribution qu'elle a fourni à la Conférence Ministérielle de Dakar (juillet 1984) et souligne trois points essentiels :

- "Le Sahel est entré dans l'ère de l'espace fini" et il n'y a pas de solution uniquement sectorielle à l'établissement de l'équilibre entre les hommes et leur milieu.
- L'objectif de la FAO est d'aider les plus pauvres, ceux qui souffrent de la désertification en plus de leurs maux ordinaires.
- Une option essentielle pour la FAO est d'aider les actions de développement entreprises à parvenir à leur autonomie, c'est-à-dire à leur prise en charge par le pays et par ses populations avec leurs ressources propres.

L'UNSO s'affirme "pour une approche intégrée de la lutte contre la désertification".

Il y a interaction entre les systèmes de production, les écosystèmes écologiques et les systèmes sociaux. La lutte contre la désertification suppose qu'elle contribue à améliorer les systèmes de production et à assurer leur reproduction ; elle est donc l'une des formes du développement économique.

Les efforts d'aide de la Communauté Internationale restent très en deçà du souhaité comme du souhaitable. En outre, ces efforts n'ont pas donné les résultats attendus et ne les donneront pas "si les pays menacés par la désertification ne se résolvent pas à adopter une appro-

che globale intégrée, qui s'appuie sur la mobilisation des populations et sur les capacités institutionnelles existantes. C'est dans ce sens que l'UNSO souhaite conjuguer davantage ses efforts avec ceux du CILSS.

Pour le représentant de la France, la désertification n'est pas une fatalité, c'est un défi, face auquel la solidarité sahélienne doit s'affirmer et recevoir l'appui de la communauté internationale. Un constat vigoureux est dressé des erreurs des actions de développement :

- la concentration d'animaux autour des forages non aménagés contribue à dégrader le milieu ;
- l'extension inconsidérée des cultures en zone pastorale est une erreur ;
- les codes fonciers, forestiers et pastoraux ne répondent plus aux problèmes actuels ;
- les reboisements industriels à moins de 900 m/m de pluie sont un pari inutile, et la création d'une barrière végétale le long du désert ne mettra pas fin aux phénomènes de désertification qui viennent du Sud autant que du Nord ;
- le matériel végétal disponible est insuffisamment performant et mal adapté à la sécheresse ;
- des migrations de population seront nécessaires et les concentrations urbaines sont des pôles de consommation à trop bon marché ;
- les services n'ont pas les moyens et les personnels adéquats ;
- enfin, les populations de chaque terroir doivent être éduquées et dotées des pouvoirs nécessaires pour conduire elles-mêmes les progrès technologiques nécessaires pour nourrir plus d'hommes et plus d'animaux sans que le milieu soit surexploité.

La France est prête à s'engager dans un programme de lutte contre la désertification ; son représentant évoque un programme d'engagement décennal comportant à la fois des micro-actions, réalisables par les populations avec le concours des ONG locales et étrangères, et des actions régionales de recherche-formation-développement s'appuyant sur les institutions du CILSS.

Il est clair que ces documents écrits et ces communications vont dans le même sens général. Dès Juin 1984, le Comité Directeur Ecologie-Forêts du CILSS, élargi aux experts du Club du Sahel et des aides internationales, avait entrepris de faire le point de l'élaboration en cours d'une stratégie de lutte contre la désertification.

1.2.4 ELEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION PROPOSES PAR LE COMITE DIRECTEUR ECOLOGIE FORETS DU CILSS

1.2.4.1 L'analyse et la critique des actions passées ou en cours conduit à une conclusion finale : "les points communs de ces critiques des opérations sont, une fois de plus, l'ignorance des écosystèmes, l'ou-

bli des populations et de leur histoire, la méconnaissance de leurs droits fonciers et la sous estimation de leurs pratiques de gestion et d'exploitation de leur environnement". (1) Concrètement, ceci veut dire que décideurs et développeurs n'ont pas su et pas pu traduire en termes d'action repris par la population leurs analyses et leurs conceptions de la lutte contre la désertification.

1.2.4.2 La première question stratégique porte sur l'avenir climatique. La prévision est incertaine, mais l'analyse des faits montre clairement qu'il n'y a "avancée du désert" qu'en bordure même du Sahara ; partout ailleurs, la désertification se propage par "poches" ou "taches" qui s'élargissent d'année en année ; les causes de la désertification se situent d'abord dans les modifications de l'environnement dans le Sud soudano-guinéen et soudanien et dans le Sahel lui-même.

Trois options découlent de ce constat :

1. dans le Sahel proprement dit, il faut reconstruire le tapis herbacé au lieu de se lancer dans une reforestation hasardeuse ; pour l'arbre, dans cette zone, il s'agit d'abord de sauvegarder ce qui existe encore ;
2. dans le Sud, l'action principale à mener est la sauvegarde et l'amélioration des formations forestières de toutes natures par une politique d'aménagement du territoire affectant les terres aux boisements comme aux cultures ;
3. enfin, l'approche doit être globale, c'est-à-dire :
 - . d'une part, agir sur tous les éléments du milieu et,
 - . d'autre part, tenir compte du fait que zones et sous-zones écologiques ne sont homogènes que statistiquement ; il faut partir des petites unités dont l'assemblage fait la sous-zone ou la zone écologique.

1.2.4.3 L'accord est général pour qu'une stratégie de lutte contre la désertification soit bâtie sur les bases suivantes :

- 1° Partir des populations, ce qui entraîne trois options :
 - . La lutte pour l'autosuffisance alimentaire est le corollaire indispensable de la lutte écologique : on ne conduira pas celle-ci avec des populations qui meurent de faim et de malnutrition et qui émigrent.
 - . Les populations ont besoin de gagner de l'argent et la lutte contre la désertification ne se généralisera que si elle permet aussi des profits immédiats, même mineurs.
 - . Il faut enfin affronter les problèmes fonciers ; pour restaurer et améliorer ses terres, ses pâturages, ses bois et ses eaux, il est demandé au producteur d'investir toujours plus de travail

(1) cf page 8 du compte-rendu, bibliographie n° 4-8

et d'argent ; il n'y consentira que si il est garanti, individuellement et/ou collectivement, que ces terres, ces bois et ces pâturages lui appartiennent.

- 2° Distinguer et harmoniser les actions en fonction des deux milieux fondamentaux que sont les centres urbains, regroupement de consommateurs, et les campagnes, lieu de vie et de travail des producteurs ruraux de toutes natures.
- 3° L'approche doit être globale, c'est-à-dire :
- multisectorielle (pouvant privilégier localement un secteur mais n'en négligeant aucun) ;
 - à la recherche de nouveaux équilibres socio-écologiques pour remplacer ceux qui ont disparu ou sont en voie de disparition ;
 - et fondée sur un engagement de société liant, par contrat de confiance, les populations et leurs organisations avec l'Etat et ses Services.
- 4° Appliquer le "scénario du pire" (!), c'est-à-dire se situer dans la perspective d'une aggravation de la situation climatique et économique et de l'obtention des résultats minima. Le problème des charges récurrentes doit être replacé dans le contexte sahélien caractérisé par la formule lapidaire d'un Chef d'Etat : "le Sahel n'a plus les moyens de se payer la rentabilité". C'est sur les capacités et les moyens des populations qu'il faut fonder le devenir des actions.
- 5° Chaque acteur sahélien a sa place dans la lutte contre la désertification :
- aux populations revient la charge fondamentale de l'auto-défense écologique sur le terrain ;
 - à l'état revient la fonction d'appui aux populations en mettant à leur service ses capacités et ses moyens de conception et de direction (dont, en concertation avec les populations, il doit planifier l'utilisation dans le temps et dans l'espace) ;
 - à l'agent de développement échoit le rôle d'informer et de former les populations et d'être le médiateur entre elles et l'état.

1.2.4.4 Le débat reste ouvert sur les types d'action à mettre en oeuvre conformément aux bases définies ci-dessus :

- 1° Quel choix opérer entre micro et macro-réalisations ? La querelle est quelque peu byzantine. Adaptées à l'auto-défense écologique, les micro-actions doivent être multipliées. Pour soutenir cette auto-défense et pour répondre aux besoins urbains, certaines macro-réalisations seront nécessaires ; à l'Etat d'en décider.
- 2° L'accord est unanime pour réduire la consommation de bois mais il y a des divergences sur les méthodes et les moyens à utiliser.

(1) cf par. 1.2.3.2

- 3° L'appui aux actions individuelles et collectives suscite des débats quant au choix des priorités à établir et des méthodes à employer.
- 4° Trois actions de l'état font l'unanimité : établir un code rural, engager une politique d'aménagement du territoire, créer un système fiable de suivi-évaluation. Par contre, des questions sectorielles comme l'avenir des plantations industrielles ou celui des forêts classées restent ouvertes.
- 5° De même, le choix des grandes options en matière de recherche et de formation ne fait pas de difficulté : former du personnel de haut niveau et doter le chercheur d'un statut attrayant; pluridisciplinarité écologique; recherche de matériel végétal à haute productivité dans les conditions du Sahel; développer les échanges intra et extra-sahéliens en matière de recherche. Par contre, le choix des moyens est vivement débattu (centre sahélien de formation supérieure ? Laboratoire sahélien de recherche fondamentale ? Centre sahélien de recherche-développement ? etc...).

Il est clair, en définitive, qu'il y a un large consensus possible sur la définition de la stratégie mais que de nombreuses divergences persistent sur les modalités de son application ; peut-être faut-il se rappeler qu'il est de la compétence des états de décider de ces modalités.

- 1.2.4.5 L'intensification et l'amélioration de l'aide et de la concertation internationales pour la lutte contre la désertification sont nécessaires. Deux points particuliers paraissent importants pour une bonne application de la stratégie en cours d'élaboration :

- 1° Les organismes et agences d'aide et de coopération devraient s'engager sur des plans indicatifs de 10-15 ans, sur lesquels des engagements fermes seraient pris périodiquement (tous les 4 ou 5 ans selon le rythme des planifications nationales).
- 2° L'application de la stratégie dans chaque pays et la concertation sur les programmes indicatifs devraient faire l'objet de réunions informelles, mais périodiques, dans chaque pays entre l'état, les agents, les représentants des populations et les agences et organismes d'aide (y compris les O.N.G.) ; les Comités Nationaux CILSS devraient être les organisateurs et les animateurs de ces réunions.

L'ensemble des rapports nationaux et documents de réflexion soumis au Séminaire et le travail préparatoire effectué par le Comité Directeur Ecologie-Forêts du CILSS ont constitué une excellente base pour le Séminaire de Nouakchott ; il a pu entrer directement dans le vif du sujet : élaborer une stratégie régionale de lutte contre la désertification.

2. DEUXIEME PARTIE :

S T R A T E G I E R E G I O N A L E

D E

L U T T E C O N T R E L A D E S E R T I F I C A T I O N

2.2 L'approche globale et les principes de l'aménagement du territoire et de la planification guident la lutte contre la désertification.

2.3 Un rôle nouveau de l'état, de ses institutions, de ses services et agents de développement.

2.4 Renforcer la concertation et la coopération régionale et internationale.

2.1 L'ENGAGEMENT TOTAL ET VOLONTAIRE DES POPULATIONS : AXE CENTRAL DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Cette option a fait l'objet d'un débat nourri parce qu'elle est l'axe décisif autour duquel s'articulent toutes les autres options. Le débat fut parfois vif car chaque participant s'est référé à son expérience vécue, sectorielle et nationale.

2.1.1 JUSTIFICATION

Les analyses faites en première partie ont montré qu'une cause première des faibles résultats des opérations de développement est que la participation est restée très épisodique et sectorielle.

Inversement, elles ont souligné qu'au phénomène de masse qu'est la désertification, on ne peut qu'opposer une lutte de masse.

Comme le précise la résolution finale, les populations sont présentes partout, au moins saisonnièrement, avec leurs systèmes de production ; elles sont donc "les premières à vivre et à affronter la dynamique générale et les formes diversifiées de la désertification". Il faut agir avec elles et par elles car elles sont à la fois les auteurs et les victimes de la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, les rapports nationaux ont montré que tous les pays font appel à la participation des populations. En faisant de cette option l'axe central de la stratégie qu'il propose, le séminaire entend seulement faire entrer les intentions et les discours dans les faits et dans la pratique des populations, de l'état, de ses services et de l'assistance extérieure.

2.1.2 PARTICIPATION ? MOBILISATION ? ENGAGEMENT ?

En écartant la formule "participation des populations" de la résolution finale, le séminaire a voulu se dégager d'un passé : la formule est devenue ambiguë par l'usage qui en a été fait dans le Sahel, selon les secteurs, selon les pays et selon les intervenants nationaux et extérieurs. Vieille de plus de vingt ans, l'option participation des populations a souvent été dévoyée, vidée de son sens initial. Pour les participants au séminaire :

- "la formule participation des populations est une mauvaise expression ; on apportait la bonne parole aux populations, mais on n'entendait pas la parole des populations,..." et
- "il faut cesser de considérer les producteurs comme des sujets que l'on sensibilise et anime et à qui, finalement, on donne des ordres. Les producteurs sont les acteurs qui doivent avoir l'initiative et la responsabilité de leurs actions,...".

A la notion de participation, le séminaire a substitué celles de "mobilisation" et "d'engagement total et volontaire". Ce sont deux options différentes mais complémentaires.

1° Elles sont différentes :

- dans la mobilisation, l'initiative et la volonté viennent d'en haut ; l'état et ses services sollicitent périodiquement les populations pour accomplir une oeuvre collective qu'ils encadrent ;
- par l'engagement volontaire, l'initiative et la volonté viennent d'en bas ; les producteurs se mobilisent pour accomplir des actions individuelles et/ou collectives dont ils ont l'initiative et la responsabilité de gestion et d'exécution.

2° Les deux options sont complémentaires :

- par la mobilisation, l'état et ses services engagent les populations dans des actions collectives dont la fonction réalisation concrète est moins importante que la fonction initiation - formation ; par la mobilisation, l'état et ses services s'engagent également politiquement aux côtés des populations ;
- par l'engagement total et volontaire, les producteurs intègrent des pratiques de lutte contre la sécheresse et contre la désertification dans leur travail quotidien, individuel et collectif. Cette intégration permanente entraîne une modification des systèmes de production dans le sens de leur adaptation à la lutte contre la désertification ; or, cette transformation des systèmes de culture est une condition nécessaire pour arriver aux nouveaux équilibres socio-écologiques recherchés.

Selon ses options propres et selon les situations particulières de ses populations, chaque état peut, à un moment donné, privilégier l'une ou l'autre de ces deux options ; ce qui compte, pour éviter les contradictions possibles, c'est que la mobilisation ait pour objectif premier de concourrir à l'engagement total et volontaire des populations, de l'initier et de le soutenir.

2.1.3 L'ORGANISATION DES POPULATIONS EST UNE CONDITION DE LEUR ENGAGEMENT TOTAL ET VOLONTAIRE.

L'engagement volontaire des populations n'est pas une recette magique qu'il suffit de proclamer pour qu'elle soit réalisée. C'est une dynamique qui se développe et qui s'affirme, en particulier, par l'information des populations, par leur organisation pour conduire la lutte contre la désertification et par la formation de leurs élus et représentants à l'exercice de leurs responsabilités devant leurs mandants et devant l'état et ses services.

L'organisation des populations est la forme opérationnelle de leur engagement. Le séminaire a souligné qu'il n'y a pas une forme, mais une multitude de formes d'organisation possibles ; celles-ci sont variables, y compris dans un même pays, selon les acquis culturels et socio-politiques de chaque population, selon les institutions ou structures paysannes et pastorales déjà existantes ou en cours de développement

et, enfin, selon les options propres à chaque Etat. Partout dans le Sahel, existent ou persistent des structures collectives traditionnelles dont beaucoup sont en voie de désagrégation ; partout se sont multipliées des formes d'association, de groupement précoopératif et de coopérative et la tendance générale est de leur donner ou de leur redonner une réalité autonome ; enfin, de nouvelles formes d'organisation socio-politique sont nées comme les communautés rurales au Sénégal, la Société de Développement au Niger, les tons au Mali, les Comités de Défense de la Révolution au Burkina, etc...

Devant ce bouillonnement organisationnel qui traduit un réel besoin, il faut se rappeler que la forme, nécessairement changeante, importe moins que le contenu. En effet, l'organisation doit avoir une réalité et une autonomie propres, c'est-à-dire :

- être reconnue et soutenue par la législation et les institutions (être le partenaire et l'interlocuteur de l'état en même temps que l'acteur du développement) ;
- être capable d'entrainer les individus et la collectivité dans la lutte contre la désertification sur tout le territoire (champs, pâtures, bois, points d'eau et lieux de pêche) ;
- être apte à susciter et canaliser elle-même les initiatives et à gérer les actions qu'elle engage.

2.1.4 ORGANISER DES GROUPES HOMOGENES

Bien qu'il ait rejeté tout modèle unique d'organisation des populations, le Séminaire a recommandé que les actions soient "conduites par des groupes homogènes" à l'intérieur desquels l'engagement volontaire et total des individus est plus facile à obtenir. Les débats ont précisé cette recommandation.

Il ne s'agit pas de retomber dans l'erreur passée et persistante des projets qui considéraient qu'il y avait, dans leurs zones d'intervention, un paysan type ou un éleveur type, caractérisé par la dimension de sa force de travail (nombre d'actifs), la surface de son exploitation, etc... On s'adressait ici à un paysan (ou éleveur) qui n'existe pas. Dans toute collectivité sahélienne il y a, comme ailleurs, de grandes et de petites familles, des hommes, des femmes et des jeunes, des pauvres et des moins pauvres, des propriétaires et des paysans sans terre, etc... Cette collectivité n'est pas rendue homogène par une égale répartition entre ses membres des forces et des moyens de production, ou des revenus, ou des pouvoirs et des droits. L'homogénéité d'un groupe rural du Sahel tient au fait que ses membres sont rendus solidaires par des acquis socio-culturels communs et par leur appartenance à un même système de production qui s'exerce sur un même écosystème (ou territoire). On ne peut donc reconnaître qu'un groupe est homogène qu'en l'identifiant spécifiquement, en connaissant son système de production, son territoire et ses relations avec les autres groupes.

De même, en recommandant d'agir avec des groupes homogènes, le Séminaire dans ses débats, a rappelé que, très généralement dans le Sahel, plusieurs groupes coexistent sur un même espace avec des systèmes de production différents : agriculteurs, éleveurs, bûcherons, etc... Il serait vain d'espérer les engager dans un mode unique de lutte contre la dé-

sertification. Il faut donc agir pour que chaque groupe prenne sa part de la lutte, selon ses modalités propres, et ceci dans la perspective de les amener progressivement à une autogestion collective de leur environnement.

2.1.5 REPONDRE AUX BESOINS IMMEDIATS ET FONDAMENTAUX.

La stratégie régionale de lutte contre la désertification a aussi pour objectif de contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations (cf point 0.6.2.1). La résolution finale dit encore que "les actions devront répondre aux besoins immédiats des populations en même temps que lutter contre la désertification" (cf point 0.6.2.2). Enfin, dans ses débats, le séminaire a précisé que par besoins fondamentaux, il faut entendre, non seulement les besoins en nourriture, eau, santé et formation, mais aussi les besoins de terre (champs, bois, pâturages) et les besoins de revenus monétaires minima.

Pour répondre aux besoins immédiats, une action de lutte contre la désertification doit avoir des résultats profitables rapidement, même si ils sont mineurs (et non pas seulement des effets à moyen et long termes). La recherche et les services doivent donc offrir aux différents types de producteurs des techniques de lutte appropriées et du matériel végétal hautement productif dans les conditions locales (cf chapitre 2.3). Bien entendu, pour atteindre son but immédiat, une telle action doit être conçue par et avec la population qui est à même de définir et de hiérarchiser ses besoins.

De nombreux rapports nationaux et documents analysés en première partie ont montré que les actions de lutte contre la désertification (actions de CES-DRS, reboisements, restaurations de pâturages, etc...) sont souvent handicapées et rarement encouragées par les réglementations foncières existantes. Le Séminaire s'est refusé à faire du droit romain le modèle de référence du droit foncier. A partir des systèmes existants et des options particulières de chaque état, il est possible de définir des réformes foncières qui collent aux réalités et répondent aux besoins. L'urgence n'est pas dans l'adoption d'un modèle foncier ; elle est dans l'adaptation des législations foncières qui doivent "garantir aux individus et aux collectivités le fruit de leur lutte écologique" (cf points 0.6.2.2, 0.6.2.5 et 0.6.3.2 de la résolution finale).

Il n'y a plus ou plus guère de sahéliens qui puissent vivre sans recourir à l'argent, même pour la consommation quotidienne. Toute action qui aurait pour seule ambition de contribuer à l'autoconsommation se limiterait à n'être que charitable et se révèlerait, à terme, inadaptée et insuffisante. Conformément à la garantie qui leur est reconnue de jouir des fruits de leur lutte, c'est aux populations de décider de la part du produit de leurs actions qu'elles autoconsommeront et de la part qu'elles vendront directement ou après transformation.

Le Séminaire a été unanime pour dire qu'"il faut trouver des méthodes de lutte qui aient un intérêt économique immédiat", parce que "les revenus ruraux sont trop bas pour permettre d'investir dans la terre", et parce que l'autonomie des organisations rurales et de leurs actions exige l'autofinancement, c'est-à-dire des revenus croissants. De nombreux exemples d'autofinancement dans la situation actuelle du Sahel

ont été cités ; il semble bien que l'autofinancement ne se réalise et ne se développe que dans le cadre d'actions concues, exécutées et générées par les populations elles-mêmes, par le moyen de leur organisation et avec l'appui d'une assistance adéquate.

Le Séminaire a souligné que la distribution gratuite d'aide alimentaire (sauf situation exceptionnelle) est contraire à la stratégie qu'il propose. Il a marqué sa préférence pour "l'aide alimentaire pour le travail", (food for work), qui a déjà permis d'engager de nombreuses actions de lutte contre la désertification dans les zones les plus sinistrées.

Le comportement des populations pour satisfaire leurs besoins immédiats, d'argent en particulier, est diversement apprécié. Pour la plupart des participants il est compris comme un comportement de survie qui pousse à une exploitation irrationnelle et destructrice du milieu. D'autres le qualifient de "comportement suicidaire" : celui de l'éleveur qui mutilé les arbres ou qui refuserait de vendre des bêtes, celui du paysan qui déboise entièrement un champ qu'il ne cultivera que quelques années, etc... Il y a là plus qu'une querelle de mot que le séminaire n'a cependant pas tranchée.

C'est dans ce contexte qu'a été faite la proposition de "faciliter et d'élargir l'insertion du monde rural dans le système économique environnant". Pour ses auteurs, cette proposition vise à améliorer et à diversifier les revenus monétaires des populations. Pour d'autres, elle est contraire aux pratiques et habitudes de nombreuses populations ; elle ne doit pas être retenue dans la stratégie puisqu'elle ne serait pas prise en compte par ces populations, souvent situées dans les zones les plus sensibles à la désertification. Pour d'autres encore, le renforcement des pressions économiques extérieures au milieu contribuera à la dégradation de la situation socio-économique du plus grand nombre et, par conséquent, à la dégradation de l'environnement. Sans aucun doute, la proposition, non retenue par le séminaire, est ambiguë pour le Sahel, étant données la diversité de ses situations intérieures et la nature dépendante de ses rapports avec l'extérieur.

2.1.6 L'ETAT, SES SERVICES ET SES AGENTS ASSISTENT LES POPULATIONS DANS LEUR ENGAGEMENT TOTAL ET VOLONTAIRE.

L'organisation des populations, leur acquisition des techniques et des outils de la lutte contre la désertification, la conduite et la gestion des actions par elles-mêmes, bref, tout ce qui constitue la raison d'être et le contenu de l'engagement total et volontaire des populations implique que l'état, ses institutions et ses agents (et les organismes qui les aident) informent et forment les populations, leur fournissent une assistance technique et matérielle et les placent dans un cadre institutionnel et dans un environnement socio-économique favorables.

Le séminaire a souligné l'obligation d'un changement du rôle de l'état, de ses institutions et de ses agents. Des intervenants ont demandé un changement des mentalités dans la pratique du développement. Le Comité Directeur Ecologie-Forêts du CILSS avait conclu que l'état, ses services et ses agents doivent, comme les populations, se placer en état de guerre contre la désertification. Le chapitre 2.3 exposera les propositions de la stratégie pour concrétiser ces conclusions, car il est bien évident que la tâche est plus rude à réaliser qu'à définir.

Pour l'instant, il suffit de conclure que, à l'ancienne pratique de l'encadrement du développement, il faut substituer la méthode de la concertation et de l'assistance pour la lutte contre la désertification et pour le développement.

2.2 APPROCHE GLOBALE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION

La résolution finale du séminaire de Nouakchott proclame : "l'approche globale est la méthode générale de lutte contre la désertification" ; elle "s'exerce dans le cadre des principes de l'aménagement du territoire et de la planification" (cf points 0.6.2.3 et 0.6.2.4).

2.2.1 JUSTIFICATION

Le recours à la méthode de l'approche globale est justifié par quatre faits principaux :

- L'approche sectorielle systématiquement utilisée jusqu'ici, même dans des programmes qui se voulaient intégrés, a donné des résultats insuffisants, voire décevants ; inversement, de nombreuses micro-opérations utilisant l'approche globale ont donné des résultats encourageants.
- L'écosystème est constitué d'éléments interdépendants : l'eau, le sol, la couverture végétale herbacée et forestière, naturelle et cultivée, la faune. L'équilibre de l'ensemble est modifié par la transformation (amélioration ou dégradation) d'un seul élément ; c'est donc sur l'ensemble qu'il faut agir, même si, circonstanciellement, l'action sur un élément doit être privilégiée.
- Le système de production qui exploite l'écosystème est lui-même constitué par plusieurs activités : agriculture, élevage, coupe de bois, cueillette, chasse, pêche, etc... L'éleveur, comme le paysan, a des activités multiples qui portent, à des degrés divers, sur chaque élément de l'écosystème. Agir sur une activité modifie le système et, donc, entraîne une modification des autres activités pour rééquilibrer le système.
- Enfin, et peut-être surtout, dans l'option centrale de l'engagement total et volontaire, ce sont les populations qui conçoivent et exécutent les actions en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités et de l'assistance qu'elles reçoivent. Leurs actions, nécessairement sectorielles, sont commandées par une approche globale qui est celle du maintien de l'équilibre dynamique de leurs systèmes de production.

Comme tout autre espace régional, "le Sahel est constitué d'unités géographiques caractérisées par leurs écosystèmes, leurs systèmes de production et leurs populations". Le terroir se compose lui-même d'unités géomorphologiques et écologiques sur lesquelles, en les exploitant, les villageois ont procédé à un certain aménagement. L'un des effets de la désertification est de détruire l'équilibre de ces "aménagements" anciens par surexploitation de telle et telle partie du terroir. Les analyses faites en première partie ont justement montré que l'allocation fonctionnelle des terres est d'une grande urgence, particulière-

ment dans les zones à forte densité relative et dans celles qui reçoivent des vagues de migrants chassés par la désertification et/ou par la misère (1).

Les principes et les méthodes de l'aménagement du territoire sont donc des outils privilégiés de la lutte contre la désertification et le complément indispensable de l'approche globale.

Tout ne peut pas être fait partout et en même temps. La lutte contre la désertification, comme le développement, demande du temps. L'aménagement du territoire ne peut être que progressif. Les techniques de la planification permettent d'organiser la progressivité et l'enchaînement des actions et de l'aménagement du territoire et facilitent l'utilisation rationnelle des moyens disponibles.

2.2.2 L'APPROCHE GLOBALE

Dans la lutte contre la désertification, l'approche globale concerne en même temps :

- tous les éléments de l'environnement,
- toutes les activités qui exploitent et modifient ces éléments,
- et, par voie de conséquence, tous les besoins qui orientent ces activités.

Le champ de l'approche globale est donc l'ensemble constitué par l'environnement et la vie des populations.

L'approche globale est définie comme multisectorielle et intégrée. La résolution finale précise qu'elle s'exerce à deux niveaux (cf point 0.6.2.3) :

- celui des services et des institutions dont les interventions doivent être coordonnées, intégrées (cf chapitre 2.3) ;
- et celui des producteurs et des organisations rurales auprès desquels les agents de développement interviennent. Le séminaire a souligné que le facteur premier de l'intégration des interventions des services "c'est le paysan", "c'est la collectivité organisée de paysans ou d'éleveurs". A ce niveau, si l'option engagement volontaire est appliquée, l'intégration recherchée est immédiate et continue, puisque c'est le groupe qui décide des actions en fonction de ses besoins et des priorités qu'il établit lui-même. Cependant, les agents ont ici un rôle essentiel, aider à prévoir, faire constater et expliquer les enchaînements de causes à effets entre les actions.

2.2.3 ELABORER ET UTILISER LES OUTILS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire identifie et étudie les écosystèmes, les systèmes de production et les populations ; ils les situe dans l'espace (cartographie) et les met en rapport en vue de déterminer les meilleures combinaisons possibles pour atteindre de nouveaux équilibres socio-écologiques. Le séminaire a d'autant plus vivement recommandé d'accé-

(1) Cf les rapports du Burkina, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Tchad...

lérer et d'approfondir les études nécessaires à l'aménagement du territoire qu'elles sont aussi indispensables pour une bonne application des options approche globale et engagement des populations (cf également chapitre 2.3).

Le Séminaire a regretté que, par souci d'exactitude scientifique et de perfection technique et par manque de moyens, les travaux et documents d'aménagement du territoire soient produits avec une extrême lenteur et sous forme difficilement utilisable par les agents de développement et d'administration. Or, dans le Sahel, les structures locales et économiques, les technologies et l'environnement lui-même changent très vite. Le Séminaire a donc vivement souhaité une correction de ces carences qui handicapent la lutte contre la désertification.

Le Séminaire a également regretté que les documents existants, même imparfaits, d'aménagement du territoire soient mal et peu utilisés ; ils le sont souvent par les Ministères du Plan, mais rarement par les ministères techniques sectoriels. Inversement, des exemples ont été cités d'opérations, de petite ou de moyenne envergure, qui utilisent avec succès des méthodes simplifiées et accessibles d'aménagement du territoire (par exemple, au Sénégal, des communautés rurales établissent avec les C.E.R. des schémas-directeurs d'aménagement et de développement ou, au Niger, les Opérations de Développement Intégré des Terroirs).

Enfin, le séminaire a souhaité que les études d'aménagement du territoire s'appuient sur la concertation avec les populations et a recommandé que "la gestion des zones homogènes de développement soit conduite en étroite collaboration avec les communautés rurales" (cf rapport de la commission 1).

2.2.4 CAPACITE D'ACCUEIL ET POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE

Le Séminaire s'est refusé à définir une politique démographique à partir des seuls problèmes de la désertification. Par contre, il a reconnu l'extrême sensibilité du milieu sahélien aux facteurs démographiques ; il a souligné l'importance de phénomènes tels que la forte pression démographique dans certaines parties des zones sahélo-soudanienne et soudanienne, les migrations de populations et la croissance urbaine.

La notion de capacité d'accueil, présentée par le document de la Banque Mondiale (cf par. 1.2.3.2), a été vivement discutée. Elle a été rejetée quand elle a été comprise comme une théorie qui voudrait qu'on agisse d'abord par une limitation ou une réduction de la population dans toute zone où le seuil démographique serait atteint. De nombreux intervenants ont souligné :

- que les systèmes de production peuvent être améliorés et intensifiés, en particulier par une maximisation de l'utilisation des ressources en eau ;
- que les potentialités d'un milieu ne sont pas toujours toutes exploitées par suite d'un niveau technologique insuffisant et d'un environnement économique défavorable ;

. que le transfert massif et volontaire de populations dans la zone soudano-guinéenne heurterait beaucoup de populations et n'est guère réalisable systématiquement. En effet, on constate que cette politique de transfert a déjà été préconisée après la sécheresse de 1968-73 et n'a pas ou guère été appliquée. En outre, les migrations actuelles posent déjà de tels problèmes dans la lutte contre la désertification qu'il est préférable de connaître et de résoudre les problèmes présents avant d'intensifier les mouvements migratoires.

Par contre la notion de capacité d'accueil a été retenue en tant qu'outil de travail pour mesurer, dans chaque zone homogène de développement, l'état et l'équilibre des rapports entre :

- . l'écosystème (ses potentialités et son devenir),
- . les systèmes de production existants (les modes d'exploitation des potentialités et leur devenir),
- . et les faits de population (répartition, croissance et mouvements).

C'est par l'adéquation progressive de ces rapports que se réalisera le nouvel équilibre socio-écologique. Cette adéquation peut être obtenue en agissant sur chacun des trois éléments. C'est en ce sens que la commission stratégie a recommandé "de mener des études sur les capacités d'accueil des zones homogènes en rapport avec les systèmes de production traditionnels". C'est aussi ce que dit la résolution finale, sans reprendre la formule capacité d'accueil : "les études d'aménagement cartographient chacun de ces éléments et les met en rapport en vue de déterminer les équilibres socio-écologiques à atteindre". (cf point 0.6.2.4)

Dans la même perspective, le séminaire a recommandé, dans ses débats :

- . l'intensification des études sur les migrations de population (migrations intérieures, migrations entre pays du Sahel, migrations extra-régionales) ;
- . et la définition de politiques de soutien et d'encadrement des populations migrantes ou déplacées. Ces politiques viseront, dans les zones d'accueil, à sauvegarder l'équilibre écologique et à mettre en place des systèmes rationnels d'exploitation qui améliorent la productivité de l'écosystème au lieu de la dégrader.

Enfin, le séminaire a recommandé que, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, les zones péri-urbaines soient l'objet d'un traitement spécifique en fonction, d'une part, des besoins des villes et, d'autre part, de la nécessaire protection écologique de ces zones. La commission stratégie a précisé : "compte tenu de l'importance de l'approvisionnement en énergie domestique des agglomérations urbaines et de son fort impact sur les ressources naturelles, il est indispensable d'aborder ce problème à travers un faisceau de mesures : aménagement des réserves naturelles péri-urbaines éventuelles, transport rentable à partir de l'intérieur, boisements énergétiques techniquement et économiquement fiables, substitution d'énergies, etc...".

2.2.5 UNE PLANIFICATION SOUPLE, EVOLUTIVE, UTILISANT DES HYPOTHESES BASSES

~~Le Séminaire a constaté que, très fréquemment, la planification nationale s'arrête aux portes des structures sectorielles et des projets.~~ La stratégie régionale de lutte contre la désertification vise à surmonter cette faiblesse en liant la planification aux pratiques de l'approche globale, de l'aménagement du territoire et du suivi-évaluation (cf point 2.3).

L'aménagement du territoire est progressif et, comme la planification, il doit se faire en concertation avec les organisations des populations. Dans une zone homogène de développement où coexistent différents groupes, il est possible de prévoir l'ensemble des actions à réaliser mais chaque groupe ne fera pas valoir les mêmes besoins d'action au même moment (certains groupes attendront de voir l'exemple des autres avant d'agir). De même, dans un groupe, chaque action entraînera des besoins nouveaux qui susciteront de nouvelles demandes d'action dont il est impossible de prévoir le détail et le moment où elles seront présentées. Enfin, la recherche et la vulgarisation mettront des moyens nouveaux à la disposition des populations. Pour tenir compte de ces contraintes, dans le cadre d'un programme global de lutte contre la désertification, la planification devra être souple et évolutive pour répondre aux sollicitations des populations (cf point 0.6.2.4)

Le séminaire a accordé une grande attention à la programmation financière qui accompagnera cette planification souple et évolutive. Elle ne peut plus avoir la rigidité passée, par ailleurs souvent justement dénoncée comme un handicap à la promotion d'une participation réelle des populations. Certains ont proposé "un programme de financements suspendus et contractuels". La commission stratégie a recommandé "la mise en place de financement, non pas définitivement affecté, mais potentiellement disponible pour permettre la mise en œuvre de tout projet spécifique demandé par les populations ; dans l'immédiat, un financement sous forme de fonds de développement flexible avec toute possibilité d'ajustement permanent". Les exemples des programmes financiers pour les petits projets de la Banque Mondiale ou du F.E.D ont été évoqués.

Dans l'optique du séminaire, les points clés de la programmation financière sont les suivants :

- disposer d'un financement d'un volume et d'une durée conformes aux besoins de l'ensemble des actions prévues par la planification ;
- procéder au financement par contrat de chaque action ou groupe d'actions conformes aux orientations du plan ; ceci, au moment où les populations qui les conduiront en expriment le besoin et se sont organisés en conséquence.

La notion de scénario du pire (1) a été retenue : "étant donnée la persistance, d'une part, de la sécheresse dans le Sahel et, d'autre part, des résultats insuffisants des projets, il serait souhaitable que, dans la conception des actions et dans la planification, soit utilisée la méthode du scénario du pire pour favoriser l'accès des actions à

(1) exposée au point 1.2.3.2 et au point 1.2.3.1 sous la forme "stratégie à minima".

l'autonomie technique et financière" (cf rapport de la commission stratégie).

Pour le séminaire, en effet, l'argument principal en faveur de cette notion est qu'elle permet de traiter plus pragmatiquement et plus raisonnablement la difficile question des charges récurrentes (voir également chapitre 2.4). En outre, il s'agit de limiter les risques de désordres économiques et sociaux engendrés par des échecs dus à un optimisme exagéré et à des illusions trompeuses au moment de la conception des projets et des actions.

Par crainte qu'une interprétation trop rapide déforme le sens de la formule "scénario du pire", la résolution finale a préféré recommander que la planification retienne "l'hypothèse basse dans ses prévisions de résultats" (cf point 0.6.2.4).

2.3 UN ROLE NOUVEAU DE L'ETAT, DE SES INSTITUTIONS, DE SES SERVICES ET AGENTS DE DEVELOPPEMENT

2.3.1 JUSTIFICATION

La résolution finale du Séminaire de Nouakchott affirme : "L'expérience vécue depuis 1973 montre que les stratégies de développement mises en oeuvre ont donné des résultats sectoriellement inégaux et globalement insuffisants" (cf 0.6.2.1). C'est une mise en cause du rôle joué par l'état, par ses institutions, par ses services et agents de développement (!), complétée par l'énumération de cinq inadaptations principales des politiques de développement passées par rapport aux exigences de la lutte contre la désertification :

- . engagement très insuffisant des populations,
- . interventions jalousement sectorielles des services,
- . projets ne cadrant pas avec les réalités socio-écologiques de leurs zones d'action,
- . inadaptations des options et des incitations institutionnelles,
- . sectorialisation et spécialisation inefficaces de la recherche, de la formation et du suivi (2).

Inversement, la résolution finale affirme dès son préambule, et les intervenants dans le séminaire l'ont souvent répété : aucune stratégie de lutte contre la désertification ne sera efficace sans "la ferme volonté politique des états". De même, l'exposé des trois premières options de la stratégie (engagement des populations, approche globale, aménagement du territoire et planification), a systématiquement souligné le rôle de l'état et de ses services.

C'est pourquoi, la résolution finale affirme : "la nouvelle stratégie appelle une restructuration et une redéfinition du rôle des institutions nationales..., ceci dans le but de leur permettre de jouer un rôle plus efficient dans la lutte contre la désertification et pour l'autosuffisance alimentaire" (cf point 0.6.3.1).

- (1) et, bien évidemment, des organismes extérieurs qui ont orienté et soutenu technique et financièrement ce rôle.
- (2) bien entendu, l'objectif est ici de cerner les problèmes ; il n'est pas de dresser un bilan équitable des mérites et des défauts ; en outre, l'analyse porte sur l'ensemble de la région et non pas état après état, service après service, etc...

2.3.2 LE ROLE DE L'ETAT ET DE SES SERVICES

~~La pierre angulaire de la stratégie régionale de lutte contre la désertification est l'engagement total et volontaire des populations.~~
Par référence à cette option, le séminaire propose que l'état, ses institutions, ses services et ses agents de développement assument trois fonctions fondamentales :

- affirmer et concrétiser leur volonté politique de lutter contre la désertification et de mobiliser pour cela leurs populations (leur "rendre foi", aider à les organiser, etc... cf points 0.6.1.2, 0.6.3.2)(1);
- en conséquence, assister les populations et leurs organisations dans leurs actions (assistance législative, institutionnelle, technique, matérielle, économique et, si besoin, financière ; cf points 0.6.2.2, 0.6.2.3, 0.6.3.2) ;
- enfin, conduire les actions nationales ou régionales qui leur incombe, soit pour faciliter et élargir l'action des populations (réalisation d'infrastructures, recherche, etc...), soit pour réaliser des opérations qui dépassent les compétences et les capacités des populations (aménagement des forêts classées, solution des problèmes énergétiques urbains, etc...).

Pour faciliter et supporter l'engagement des populations, l'état doit :

- promouvoir un environnement socio-économique favorable à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations (politique des prix, de la commercialisation, de la santé, etc...) ;
- édicter une législation donnant une réalité, des pouvoirs et une autonomie aux organisations des populations (cf point 2.1.3) ;
- pratiquer la concertation avec les populations et leurs organisations ; pour le séminaire, la concertation populations - services est le canal principal par lequel passe l'appui et l'assistance de l'état aux actions des organisations rurales (cf point 2.1.6 et ci-après point 2.3.5).

La pratique de l'approche globale impose aux Services de coordonner leurs actions (cf point 2.2.2). La proposition a été faite de créer une structure interministérielle (ou un comité national) de lutte contre la désertification placée au plus haut niveau hiérarchique pour organiser et contrôler cette coordination. Il faut souligner que, pour être efficace, cette coordination doit se situer dans le cadre d'un programme ou plan de lutte contre la désertification, élaboré conjointement par les services, après consultation des populations. La coordination doit en outre être soumise au contrôle d'un système de suivi-évaluation associant les populations (cf point 2.3.6).

Les implications de l'option d'aménagement du territoire et de planification ont été précisées au chapitre 2.2.

(1) Sous réserve, ont souligné certains intervenants, que cette volonté politique n'outrepasse pas sa fonction pour imposer des modèles d'organisation ou des actions définies sans consultation des populations.

Enfin, les options à prendre en matière de législation, de recherche, de formation et de suivi sont exposées ci-après.

2.3.3 APPUIS LEGISLATIFS

Avec la légalisation des organisations rurales, le séminaire a souligné l'urgence de deux actions législatives :

- 1° Adapter la législation foncière pour garantir aux individus et aux collectivités les fruits de leur lutte contre la désertification (cf par. 2.1.5 et point 0.6.2.2, 0.6.2.5 et 0.6.3.2 de la résolution finale).
- 2° Elaborer un code rural (cf point 0.6.3.2). La situation écologique, démographique et économique des années 1930-50 était évidemment très différente de celle d'aujourd'hui. Les codes élaborés à l'époque sont inadaptés aux besoins actuels de la lutte écologique ; certains sont tombés en désuétude comme ceux concernant la limite Nord des cultures ou l'utilisation des pâturages et des points d'eau. Il est particulièrement urgent de remettre à jour ou d'élaborer de nouveaux codes en concertation avec les populations (code forestier, pastoral, des défrichements, de la chasse, de la pêche, etc...). En Juin 1984, le comité directeur Ecologie-Forêts du CILSS avait souhaité que ces codes soient autant des traités pédagogiques que des sommes de règles de limitations ou d'interdits et de sanctions. La possibilité que l'application des codes soit en partie confiée à des organisations rurales responsables n'a pas fait l'unanimité. De même, quelques oppositions se sont exprimées à l'option de réunir les codes sectoriels en un seul code rural.

2.3.4 ORIENTER LA RECHERCHE VERS LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

"Trois axes fondamentaux guideront les actions de recherche" (cf point 0.6.2.6) :

- 1° "Développer une recherche fondamentale pour obtenir du matériel végétal et animal plus performant et mieux adapté à la sécheresse". En faisant de cette action la priorité des priorités de la recherche, le séminaire a manifesté son souci de mettre à la disposition des producteurs des espèces végétales, agricoles, forestières et fourragères qui répondent à leurs besoins et leur procurent des bénéfices immédiats dans leur lutte contre la désertification (cf point 2.1.5). Cette recommandation est également conforme à l'option intensification des productions végétales. Le séminaire a fait une référence particulière à l'intérêt de développer la biotechnologie.
- 2° Développer la recherche sur les écosystèmes sahéliens, les systèmes de production, les phénomènes de désertification et les méthodes de lutte appropriées pour favoriser l'engagement des populations (cf point 2.1.5 et 2.2.3). Bien entendu, cette recherche doit être associée aux études d'aménagement du territoire.
- 3° "Améliorer l'information technique et scientifique sur les travaux passés, présents et à venir". Constatant que la plupart des travaux passés et bien des travaux récents ne sont disponibles que hors du Sahel, le séminaire a souhaité qu'un bilan exhaustif de ces travaux

soit fait et soit mis à la disposition des chercheurs sahéliens (rapport de la Commission Orientation). Les participants au séminaire se sont montrés extrêmement sensibles à leur isolement scientifique et ont vivement souhaité une réelle amélioration de la communication entre agents et chercheurs sahéliens, et avec les chercheurs et centres de recherche extérieurs au Sahel (rapport de la Commission Stratégie).

Le séminaire a examiné les propositions de création d'un laboratoire sahélien de recherche fondamentale et/ou d'un centre sahélien de recherche-développement (cf par. 1.2.4.4-5°). Il a marqué sa préférence pour un renforcement des institutions de recherche déjà existantes aux niveaux national et régional. Cependant, la commission orientation a recommandé "la mise en place de structures de recherche ou la dynamisation de celles existantes pour la lutte contre la désertification..". En outre, sur proposition de la commission coopération, le séminaire a souhaité une initiative du secrétariat exécutif du CILSS afin de réunir les directeurs des instituts de recherche sahéliens pour qu'ils arrêtent des propositions sur ces questions.

2.3.5 FORMER A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET A L'APPROCHE GLOBALE

Le séminaire a naturellement recommandé une amélioration et une intensification de la formation des responsables ruraux à la gestion de leurs organisations et de leurs actions (de la conception à l'exécution, conformément à l'option engagement des populations ; cf points 0.6.2.2 et 0.6.3.2).

La formation des cadres et des agents de développement à l'approche globale a suscité un débat fructueux (qui a prolongé celui de la réunion du comité directeur Ecologie-Forêts de Juin 1984 : cf par. 1.2.4.4). L'apprentissage de la connaissance du milieu physique et humain est un préalable. L'expérience montre que la formation de l'agent à plusieurs techniques sectorielles n'en fait pas un agent polyvalent. La polyvalence a été définie comme l'aptitude à écouter, à entendre et à comprendre la population et comme la capacité à transmettre les messages de la population aux services et inversement.

Le séminaire a souhaité une amélioration de la formation supérieure en matière de défense écologique et d'aménagement du territoire (pour toutes les disciplines concernées dont, notamment, la science forestière). A la proposition de création d'un centre francophone de 3ème cycle, il a préféré le renforcement des institutions nationales ou régionales existantes. Cependant, la commission stratégie a recommandé que le Secrétariat Exécutif du CILSS organise une réunion des directeurs d'instituts nationaux pour qu'ils procèdent à une analyse des besoins et des possibilités en la matière ; cette recommandation a été approuvée par le séminaire.

2.3.6 LE SUIVI-EVALUATION EST UN OUTIL INDISPENSABLE DANS LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Toutes les démarches proposées pour lutter contre la désertification sont progressives et liées entre elles :

- celle des actions des populations,
- celle de l'approche globale,
- celle de l'aménagement du territoire,
- et celle de la planification souple et évolutive.

Toutes reposent également sur la concertation entre les populations et les services.

La pratique du suivi-évaluation est donc une option décisive pour assurer la cohérence continue des actions et de la planification et pour contribuer à l'harmonie des relations entre les populations, les services et l'état.

Pour remplir efficacement sa fonction, le système de suivi-évaluation doit :

- s'exercer du terrain jusqu'au niveau central ;
- s'exercer en collaboration avec les responsables des organisations des populations ;
- mesurer les effets techniques et économiques, quantitatifs et qualitatifs des actions, dans le but de contrôler leur convergence et de privilégier les plus efficaces ;
- évaluer la structuration et l'impact social des actions conduites par les populations et leurs organisations.

2.4 RENFORCER LA CONCERTATION ET LA COOPERATION REGIONALES ET INTERNATIONALES POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE SAHEL.

2.4.1 LE CILSS EST L'ORGANISATION REGIONALE APPROPRIEE POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (cf point 0.6.2.5).

En tirant cette conclusion, le séminaire a aussi noté l'existence de nombreuses autres organisations régionales et sous-régionales concernées par la désertification. Il a estimé nécessaire "une clarification pour éviter les doubles emplois et d'éventuels antagonismes". (cf point 0.6.3.2 et rapport de la commission orientation)

Le séminaire souhaite le renforcement des actions suivantes du CILSS :

- 1° Harmonisation des stratégies et des politiques nationales de lutte contre la désertification dans le sens de la stratégie régionale ; mise en œuvre commune d'études techniques générales portant sur les systèmes de production, la répartition des populations, la météorologie, l'hydrologie, la pédologie, le matériel végétal et animal (cf point 0.6.3.3 et rapport de la commission orientation)
- 2° Appui aux états pour élaborer des plans nationaux de lutte contre la désertification dans le sens de la stratégie régionale et pour rechercher leur financement (rapport de la commission orientation).
- 3° Adaptation des programmes du CILSS à la nouvelle stratégie régionale de lutte contre la désertification et prise en compte des problèmes spécifiques des zones homogènes appartenant à plusieurs états (rapports des commissions stratégie et coopération).

4° Redynamisation des structures de recherche et de formation et élargissement de leurs options pour la lutte contre la désertification (cf point 0.6.3.4 et par. 2.3.4 et 2.3.5).

5° Développer la circulation des informations et les échanges scientifiques et techniques ; promouvoir les échanges avec les pays du Maghreb et les pays forestiers qui ont été préconisés par la Conférence Ministérielle de Dakar de Juillet 1984 (cf par. 2.3.4 et point 0.6.3.5).

La Commission Orientation a regretté que les Comités Nationaux CILSS (CONACILSS) ne jouent pas pleinement leur rôle dans la lutte régionale contre la désertification. Approuvée par le séminaire, elle a recommandé que les CONACILSS soient redynamisés et décentralisés, et qu'ils soient animés par des secrétariats permanents, formés par des équipes de cadres des différents secteurs.

De même, la Commission Orientation a soumis ses conclusions au séminaire sur le rôle de l'équipe Ecologie-Forêts du CILSS. Dans la phase précédente de l'histoire du CILSS, l'organisation d'équipes sectorielles a rendu de grands services, en particulier par la réalisation des bilans-programmes sectoriels nationaux. Aujourd'hui, il est nécessaire de revoir cette organisation, en fonction de l'option "approche globale" et des deux objectifs fondamentaux que sont la lutte contre la désertification et l'autosuffisance alimentaire.

2.4.2 RENFORCER ET REORIENTER L'AIDE INTERNATIONALE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

La résolution finale rappelle que "l'aide internationale au Sahel pour la lutte contre la désertification est restée très inférieure aux besoins" : 2 % seulement de l'aide publique totale lui ont été consacrés. Elle s'est exercée par projets et par secteurs et elle a porté autant sur les études que sur les actions. Elle reste caractérisée par une insuffisante cohérence entre les programmes d'aide et les programmes nationaux.

L'aide des O.N.G. a été reconnue comme relativement efficace, en particulier dans les opérations ponctuelles proches des populations, mais leurs actions manquent de coordination et ne sont pas toujours conformes aux programmes définis par la planification nationale (rapport de la commission coopération).

Enfin, le renforcement de l'aide est souhaitée pour faire face à l'aggravation dramatique des effets de la sécheresse et pour parer aux difficultés croissantes que rencontrent les états du fait de leur situation intérieure et de l'environnement économique et financier international.

2.4.3 AMELIORER LE TRANSFERT DES COMPETENCES AUTANT QUE CELUI DES TECHNOLOGIES (rapport de la commission coopération et point 0.6.4.2).

Compte tenu de la situation précédemment décrite, le Séminaire a rappelé que les équipements nécessaires pour la mise en œuvre des programmes doivent répondre aux critères suivants :

- . être adaptés aux conditions locales de mise en oeuvre, d'utilisation et de maintenance ;
- . avoir un coût réduit de fonctionnement et de maintenance.

Le séminaire a particulièrement insisté sur le transfert des compétences. "Le choix des assistants techniques" doit tenir compte des principes suivants :

- . à compétence égale disponible, donner la préférence aux cadres et techniciens sahéliens ;
- . sélectionner les assistants techniques en fonction de leur aptitude à transférer leurs connaissances (formation des homologues) et, soit parce qu'ils ont une compétence professionnelle adaptée, soit parce qu'ils ont une compétence non disponible localement ;
- . favoriser la coopération Sud-Sud en recrutant des assistants techniques dans les pays du Sud.

2.4.4 AMELIORER LA CONCERTATION ET LA COORDINATION : ORGANISER DES REUNIONS NATIONALES DE PROGRES

Le séminaire a très fortement affirmé que c'est au niveau de chaque état (ou de chaque organisation régionale ou sous-régionale) que doit s'organiser et se définir la coordination et la coopération avec les agences ou organisations d'aide et de coopération et avec les O.N.G.

Cette concertation et cette coopération doivent s'opérer sur la base et dans le cadre de programmes nationaux de lutte contre la désertification et doivent mettre en pratique l'option de l'approche globale.

Pour la faciliter et pour accélérer la mise en oeuvre de la présente stratégie régionale, le séminaire a recommandé l'organisation de "Reunions Nationales de Progress", réunissant des représentants des populations, des services étatiques, des O.N.G. et des agences et organismes d'aide et de coopération. Ces tables rondes auront pour but d'étudier les programmes nationaux de lutte contre la désertification et de préparer leur financement concerté (cf point 0.6.2.7).

2.4.5 ADAPTER LES MODALITES ET LA PROGRAMMATION DU FINANCEMENT AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION .

La question des charges récurrentes des actions de lutte contre la désertification a largement retenu l'attention (1). La résolution finale recommande de traiter "le problème des charges récurrentes dans le but de garantir l'accès des opérations à l'autonomie". Par cette formule, large et ouverte, le séminaire entend :

- . que le problème des charges récurrentes soit pris en compte dès la conception des actions ; celles-ci doivent être définies de telle sorte que la formation des responsables ruraux puisse permettre d'alléger, puis de supprimer l'appui des assistants techniques nationaux ou extérieurs et de sorte que l'autofinancement soit progressivement et totalement assuré ;

(1) sur la base de l' "Etude sur les coûts récurrents en écologie forestière" - SAHEL D (83) 234 ; cf bibliographie, annexe 1.

- que ce problème soit pris en compte dans le temps, c'est-à-dire pendant la durée qu'une action met à s'autofinancer, à devenir autonome ; ceci signifie que, dans le cadre d'un financement par programme, l'Etat et l'Aide doivent s'engager, sous des formes appropriées, à faire face aux charges récurrentes.

L'option "autonomie des actions" est donc la réponse que propose le séminaire à la question des charges récurrentes, conformément à l'option centrale de l'engagement total et volontaire des populations (cf par. 2.1.5).

Le séminaire propose, enfin, un schéma cohérent pour le financement des programmes de lutte contre la désertification :

- 1° financement par subvention des actions spécifiques de lutte contre la désertification (cf point 0.6.4.3).
- 2° financement par programme indicatif de 10-20 ans, avec des engagements fermes négociés par périodes de planification (cf point 0.6.4.3).
- 3° financement par programme permettant de répondre aux besoins en fonction de l'évolution des initiatives (cf par. 2.2.5) ;
- 4° financement par contrat, garantissant la poursuite des actions jusqu'à leur autonomie et donnant aux populations, à l'état et à l'aide des garanties concertées adéquates (cf par. 2.2.5 et point 0.6.4.3) ;
- 5° formation des responsables nationaux à la gestion technique et financière des programmes aidés ; dans ce sens, le séminaire souhaite une simplification et une harmonisation des procédures de gestion et de comptabilité (cf point 0.6.4.3).

C O N C L U S I O N S

Le séminaire régional sur la désertification s'est tenu à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie, c'est-à-dire dans un pays sahélien où la désertification atteint le stade de la désertisation. Le séminaire se devait de répondre à la gravité de la situation par la qualité et la fermeté de ses conclusions et propositions.

En élaborant une stratégie régionale de lutte contre la désertification, le séminaire a permis que soit tenu l'engagement pris devant la Conférence Ministérielle de Dakar : élaborer une telle stratégie avant la fin de l'année 1984.

La stratégie régionale de lutte contre la désertification n'est pas sectorielle. Elle est une stratégie de développement qui engage le présent et l'avenir des populations dont elle fait le fer de lance de la lutte contre la désertification. A la pratique de l'encadrement pour le développement, elle entend substituer celle de la concertation et de l'assistance pour le développement.

Une stratégie est faite pour guider l'action ; elle n'a d'intérêt et ne trouve de justification que par son application. Dès la clôture du séminaire de Nouakchott, le Secrétariat Exécutif du CILSS, qui en a eu l'initiative, s'est d'abord attaché à vérifier la conformité des propositions de ce séminaire avec la "stratégie révisée en 1984 de lutte contre la désertification et de développement au Sahel" ; celle-ci vise à :

- rendre à l'homme son rôle de moteur du développement ;
- rebâtir l'économie sur des bases saines ;
- réaménager l'espace pour un nouvel équilibre écologique.

Ayant constaté cette conformité, le Secrétariat Exécutif propose au CILSS d'appliquer immédiatement la stratégie régionale de lutte contre la désertification à travers quatre axes prioritaires d'action :

- préparer des plans nationaux de lutte contre la désertification allant dans le sens de la nouvelle stratégie ;
- organiser des tables rondes pour la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la désertification ;
- préparer un programme régional et des programmes nationaux d'amélioration des connaissances des milieux sahéliens ;
- adapter et renforcer les actions du CILSS pour la lutte contre la désertification (redynamisation des CONACILSS, développement de l'information scientifique et technique, mobilisation des ressources...).

Avant même que soit achevé le présent compte-rendu, le CILSS se prépare donc à traduire en termes d'action la stratégie régionale de lutte contre la désertification. C'est un hommage mérité aux travaux du séminaire de Nouakchott, mais celui-ci savait aussi, qu'à l'épreuve du feu, ses propositions devraient être adaptées à l'évolution de la situation de guerre alimentaire et écologique que connaît le Sahel. Souhaitons que ce qui fut le leitmotiv de ses travaux devienne le mot d'ordre des responsables politiques, des décideurs et des développeurs :

"il n'y a pas, au Sahel,
de développement possible sans lutte contre la désertification.
ni de lutte possible contre la désertification sans développement".

A N N E X E S

4. DOCUMENTS CILSS - CLUB DU SAHEL

- 4.1 "Plan de lutte contre la désertification dans les pays membres du CILSS" - CILSS - UNSO - Club du Sahel - Novembre 1979 (10 pages)
- 4.2 "Gestion des ressources forestières naturelles dans la région du SAHEL" par J.K. JACKSON, G.F. TAYLOR II et C. CONDE-WANE - Juin 1983 (Sahel D (83) 232) (114 pages)
- 4.3 "Le développement de la sylviculture et de l'écologie au Sahel - Bilan et Perspectives" - Juillet 1983 - (Sahel D (83) 222) (28 p.)
- 4.4 "Note de réflexion sur le secteur forestier sahélien et son développement" - CILSS - Lassana COULIBALY - Oct 1983 (26 pages)
- 4.5 "Etude sur les coûts récurrents en écologie forestière" par A. de MONTIGNY et M. THIBAULT - Déc 1983 (Sahel D(83)233) (82 pages)
- 4.6 "Ecologie forestière : Synthèse des analyses nationales" par M. THIBAULT - Décembre 1983 (Sahel D (83) 194) (77 pages)
- 4.7 "Réflexion sur la question : Que faire ?" (Réunion du comité directeur de concertation pour le développement du secteur Ecologie-Forêts dans les pays du Sahel) par R.M. ROCHELLE, Consultant - Mai 1984 (Sahel D (84) 245) (15 pages)
- 4.8 "Rapport sur les conclusions et recommandations du Comité Directeur Ecologie-Forêts-Environnement du CILSS, élargi aux experts du Club du Sahel et des aides internationales" (Paris 14 et 15 juin 1984) par M. DIALLO et R.M. ROCHELLE - Juin 1984 (Sahel D (84) 42) (25 pages)
- 4.9 "Débat national sur la lutte contre la désertification, tenu à Maradi, Niger du 21 au 28 Mai 1984" - Projet de Compte-Rendu - Juin 1984 (Sahel CR (84) 43) (54 pages)
- 4.10 "Transformation de l'environnement dans le Sahel Ouest Africain" Septembre 1984 (Sahel D (84) 248) (111 pages)

5. A.C.D.I.

"Stratégie matricielle d'intervention au Sahel - Conception et programme de l'ACDI" (7 pages)

6. BANQUE MONDIALE

"La désertification dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest" - Rapport N° 5210 - 9 Octobre 1984 (62 pages)

7. CLUB DU SAHEL - ICRAF

"Rapport sur une mission de consultants au Sénégal (7/7 - 3/8/84) et au Mali"(4 - 16/8/84) sur "la production de bois de feu par l'agroforesterie" par M. BAUMER - Nairobi, 22/8/84 (44 pages)

8. US AID

- 8.1 The C.D.A. Forestry / Fuelwood Initiative : concepts and progress
by T.M. CATTERSON, Senior Forestry Adviser of Africa Bureau US Aid
and Chairman, CDA Forestry / Fuelwood Technical Committee - HARARE,
5-7 Novembre 1984
- 8.2 Expérience acquise par l'AID dans le secteur forestier sahélien ;
les possibilités futures - par T.M. CATTERSON - OCDE, Paris, France,
14-15 Juin 1984

9. AUTRES DOCUMENTS

- 9.1 Contribution du programme AGRHYMET à la lutte contre les effets de
la sécheresse et la désertification au Sahel - CILSS / AGRHYMET
(6 pages)
- 9.2 La Conférence de Dakar ou le début d'une solidarité pan-africaine
dans la lutte contre la désertification ; communication de M.
EL HADJ SENE, Inspecteur Technique, Ministère de la Protection de
la Nature, Dakar (6 pages)
- 9.3 Projet de stabilisation et de fixation des dunes en R.I. de Mauri-
tanie - Note de Présentation (8 pages)
- 9.4 "Note provisoire : la crue de 1984" : MDR/D. Agriculture/Service
Agro et Hydro/RIM (Projet MALI/77/005) (7 pages)
- 9.5 "Situation météorologique et agrométéorologique de Mai à Octobre
1984" - RIM/MDR/Service Agro et Hydro (7 pages)

ANNEXE 2

CALENDRIER DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

1. Lundi 29 Octobre 1984

- Ouverture officielle du Séminaire
- Election du bureau et adoption de l'ordre du jour
- Communications du PNUD et de l'UNSO

2. Mardi 30 Octobre 1984

- Exposé des documents et rapports : Conférence Ministérielle de Dakar ; Synthèse des travaux Ecologie-Forêts, compte-rendu du Comité Directeur Ecologie-Forêts de Juin 1984, Banque Mondiale, ACDI, FAO, FRANCE.
- Exposé des rapports nationaux : BURKINA, GAMBIE, MALI, MAURITANIE, NIGER, SÉNÉGAL, TCHAD.
- Discussion générale et organisation des commissions.

3. Mercredi 1er Novembre 1984

- Travaux des Commissions :
- 1. Stratégie
 - 2. Orientation
 - 3. Coopération

4. Jeudi 2 Novembre 1984

Présentation et discussion des rapports des commissions.

5. Vendredi 3 Novembre 1984

Excursion : ceinture verte de Nouakchott et projet stabilisation et fixation des dunes (BOUTILIMIT)

6. Samedi 4 Novembre 1984

- Présentation, discussion et adoption de la résolution finale.
- Clôture officielle du séminaire.

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS

BURKINA

DERA Adama
Directeur Général de l'Elevage
BP 7026 OUAGADOUGOU

KOUDA Michel
Directeur Général de l'Agriculture
BP 7028 OUAGADOUGOU

ZONGO Joseph
Directeur des Forêts
BP 7044 OUAGADOUGOU

GAMBIE

DANSO Abdoulie
Forestry Officer
Forestry Dept n° 5
MARINA BANJUL

JANNEH Sankung Kebba
Director of Agriculture
Dept of Agriculture
Cape St Mary's, Banjul

TOURAY Omar
AG. Senior Veterinary Officer
Dept of Animal Health & Production
ABUKO

MALI

SANGHANTA Mabayo
Directeur National de l'Agriculture
BP 10281 BAMAKO

SANOGHO Nangoun Nampaa
Directeur Général des Eaux et Forêts

SIDIBE Amadou Samba
Directeur Général Elevage
Ministère chargé du Développement Rural

SOUMARE Moustapha
Conseiller Technique
Ministère chargé du Développement Rural
BP 1676 BAMAKO

MAURITANIE

Kane Amadou Hadya
Directeur Protection de la Nature
BP 170 NOUAKCHOTT

MAURITANIE (suite)

OULD MERZOUG Dahmoud
Directeur Adjoint Protection Nature
BP 170 NOUAKCHOTT

OULD MOLOUD Ahmed Salem
Direction Agriculture

BA Alassane Yero
Directeur Général Adjoint CHaab (SMPI)

OULD ABBY Mohamed
Directeur Projet Ceinture Verte de Nouakchott

OULD ABBA Mohamed
Ingénieur des Eaux et Forêts
DPN
BP 170 NOUAKCHOTT

HAIDARA Ahmed
Chef du Projet Régénération Gommeraies
BP 170 NOUAKCHOTT

OULD TALEB NEMA
Directeur du Projet Fixation des Dunes
BP 170 NOUAKCHOTT

WANE Oumar
SONEDEC
BP 355 NOUAKCHOTT

MANGANE Amadou
Chef de Service Etudes et Travaux
GENIE RURAL
BP 173 NOUAKCHOTT

DIAGANA Fodié Amadou
Directeur Adjoint Génie Rural
BP 173 NOUAKCHOTT

DIAZ Angel
FAO Conseiller Technique Principal
Projet Statistiques Agricoles
MDR ou FAO
NOUAKCHOTT

OULD MOHAMED Abdalla Baye
Service Agrométéorologie (D.A.)
BP 180 NOUAKCHOTT

BOCOUM Amadou
Hydraulique

OULD KAHLIFA Cheikh Ahmed
SAMALIDA
BP 658 NOUAKCHOTT

MAURITANIE (suite)

MBARE OULD CHEIKHNA
~~Contrôleur des Eaux et Forêts~~
SRF/DPN
BP 170 NOUAKCHOTT

FALL Oumar
Conseiller Technique MDR

DELAITE Benoît
Expert Forestier Projet Gommeraies
BP 170 NOUAKCHOTT

DIAGANA Dieydi
Directeur Adjoint Elevage
BP 175 NOUAKCHOTT

DIALLO Ismaïla
IMRS
BP 196 NOUAKCHOTT

Djibril SARR
Service Agrométéorologie et Hydrologie
BP 180 NOUAKCHOTT

OULD DADI Ethmane
IMRS Responsable du dept Etudes
Historiques et Archéologie
BP 196 NOUAKCHOTT

FALL Ousseynou
MDR
NOUAKCHOTT

GANDEGA Yelli
Service d'Agrométéorologie et Hydrologie
BP 180 NOUAKCHOTT

KANE Abdoul Aziz
Ing. Agronomie Direction Agriculture

KANE Amadou Tidjane
Conseiller des Affaires Etrangères
BP 230 NOUAKCHOTT

LO Mohamed Abdoulaye
Assistant d'Elevage
CNERV
BP 167 NOUAKCHOTT

OULD SOUEIDI Mohamed
Chef de Service de l'Education Populaire
BP 172 NOUAKCHOTT

ABDARRAHMANE Mohamed Abdoullah
Ingénieur ER. MDR
BP 180 NOUAKCHOTT

MAURITANIE (suite)

SIDI Ould Mohamed Saleh
Journaliste CHAAB
BP 371 SMPI
NOUAKCHOTT

OULD HMEYADA MOCTAR
Conseiller Technique
MDR
NOUAKCHOTT

KANE Saïdou
Chercheur Social IMRS
BP 196 NOUAKCHOTT

SARR Abdoul Oumar
BP 170 NOUAKCHOTT

OULD SIDI ISMAEL
Direction Agriculture
BP 180 NOUAKCHOTT

SY Moussa Djiby
Ingénieur A.T. ER. DGR
BP 173 NOUAKCHOTT

TIMERA Boubou
Assistant d'Elevage
BP 175 NOUAKCHOTT

TRAORE Lassana
Croissant Rouge Mauritanien
BP 344 NOUAKCHOTT

NIGER

MAMANE Mamadou
Directeur des Forêts et de la Faune
BP 578 NIAMEY

ALOU Oumarou
Dr Vétérinaire
BP 12091 MDR/NIAMEY

SENEGAL

DIATTA Léon
Chef de la Division des Etudes et de la Planification
(Direction des Eaux et Forêts)
Ministère de la Protection de la Nature

SENE El Hadj
Inspecteur Technique
C/O Parc de Hann
BP 1831 DAKAR

TCHAD

BANG-NING BANG-WADA Boukari
Directeur de l'Agriculture
BP 441 N'DJAMENA

ALI NGARAM
Directeur des Eaux et Forêts
BP 447 N'DJAMENA

Dr DOUTOUM Brahim
Directeur de l'Elevage et des Industries Animales
BP 750 N'DJAMENA

C.I.L.S.S.

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif
BP 7049 OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

HAMA Boubakar
Directeur des Projets et Programmes

COULIBALY Lassana
Unité Ecologie-Forêts

OUEDRAOGO AWA
Foyers Améliorés

OUEDRAOGO Idrissa
Centre AGRHYMET
BP 11011 NIAMEY (NIGER)

DIALLO Bréhima
Institut du Sahel
BP 1530 BAMAKO (MALI)

CLUB DU SAHEL

DE LATTRE Anne
OCDE
2 rue André Pascal
75016 PARIS CEDEX 16 (FRANCE)

SLOCUM Glenn
OCDE
2 rue André Pascal
75775 PARIS CEDEX 16 (FRANCE)

ROCHETTE René
Consultant CILSS/Club du Sahel
Mas du Guillaud
38590 BREZINS (FRANCE)

PROGRAMME ALLEMAND POUR LE SAHEL/CILSS

Günter WINCKLER
PAS/C
~~BP 4400 OUAGADOUGOU~~

R.F.A./G.T.Z.

NDIAYE Diène
Ingénieur des Eaux et Forêts
BP 366
Projet Sénégalo-Allemand de St-Louis
SENEGAL

TLUCZYKONT Siegfried
Ingénieur Agronome Mission Forestière Allemande
BP 366 ST-LOUIS (SENEGAL)

R.F.A. / D.S.E.

ANDERS Olaf
Chef du Secteur des Eaux et Forêts
D8133 FOLDAFIN (R.F.A.)

Pr MENSCHING Horst G.
Université de Hambourg
Bandesstrasse 55

Pr MÜLLER-HOHENSTEIN Klaus
POB 3006 Institut de Biogéographie
850 BAYREUTH (R.F.A.)

BANQUE MONDIALE

Gorse Jean
Senior Forestry Specialist
1818 H St. N.W.
Washington, D.C. 20433

CANADA

BELISLE Mario
Consultant ACDI
RR3, Gould, P. de Québec

SCRIMSHAW Sandelle
Ambassade du Canada
Immeuble Trade Center
B.P. 4104 ABIDJAN

Catholic Relief Services

HILBERT Stephen R.
B.P. 539 Nouakchott

C.E.A.O.

Bénogo KONATE
Division des Forêts
Département Agriculture
CEAO OUAGADOUGOU

F.A.O.

KEITA Jean Djigui
Chef Délégation FAO/UN
BP 1620 ACCRA

TESHA Patrick Valerian
Chargé des Opérations
Département des Forêts
Via delle Terme Dicaracalla
00100 ROME

WEBER Fred R.
Consultant
5797 BOGART
BOISE (Idaho) 83703, USA
83703 USA

FED / DELEGATION CCE / COMMISSION

DE REGT Bastinam
BP 23 Nouakchott

FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE

TYMAN Bart
BP 431 NOUAKCHOTT

FRANCE

MASSA Gabriel
Chef de la Mission française de Coopération
B.P. 203 NOUAKCHOTT

CLEMENT Jean
Chef du Bureau Sylviculture
Fonds d'Aide et de Coopération
20, rue Monsieur, 75007 PARIS

PAYS-BAS

KRIEK Willem
BP 23
6700 WAGENINGEN (PAYS-BAS)

PNUD

SAAD Josette
Représentant Résident Adjoint
B.P. 620 NOUAKCHOTT

UNSO

KRAEIM Habib
Conseiller des Programmes
B.P. 366 OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

USAID

CATTERSON Thomas Michael
Senior Forestry Adviser
AFR/TR/SDP
Agency for International Development
Washington, D.C. 20523

LANE Wilson
USAID
B.P. 222 Nouakchott

LAI Chun
USAID
B.P. 34 Bamako (Mali)